

Été 2014

# Nouvelles CSQ

Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec



L'iPad à l'école

**PLANCHE DE  
SALUT OU OUTIL  
MARKETING ?**

De corporation à centrale

**1974, LE DÉBUT D'UN  
TEMPS NOUVEAU**

Postpublications: N° de convention: 40068962

[facebook.com/lacsq](https://facebook.com/lacsq)

Le personnel soignant  
**PRESSÉ COMME  
UN CITRON**

**DES ASSURANCES  
COLLECTIVES À  
LA RETRAITE ?**

Cyberapprentissage à la CSQ  
**APPRENDRE PAR LE WEB,  
QUAND BON VOUS SEMBLE**





## DE BONNES RAISONS D'ÊTRE MEMBRE ASSURÉ

En 2014, grâce au partenariat avec La Personnelle, l'assureur de groupe choisi par la CSQ, Les protections RésAut CSQ verseront plus de **2 000 000 \$ en ristourne.**

Vous avez renouvelé votre police d'assurance ?  
Vous recevrez un chèque de 25 \$ par police d'assurance en avril.

Vous voulez désormais vous assurer chez nous ?  
Vous êtes également éligible à une ristourne de 25 \$ par police d'assurance.

Obtenez votre soumission  
[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)

**1 888 476-8737**



Assureur choisi par la CSQ



**laPersonnelle**

La bonne combinaison.

## JOURNÉE PLEIN AIR AVEC LES CHEVAUX

5-12 ANS

THÉMATIQUE 2014 :  
LE COW-BOY  
DANS LA JUNGLE

10 à 250 participants

ACTIVITÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DE 10H À 15H !  
Chaque équipe doit accumuler 1101 points lors de leur parcours.

FORFAITS à partir de  
**12,75\$**  
(taxes en sus)

## PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC

11 ANS ET +

Minimum 10 participants

## AVENTURE DANS LES ARBRES ET DÉFIS À CHEVAL

THÉMATIQUE : LES 1101 MUSCLES

- 10h Accueil et présentation de la journée
- 10h15 Départ pour Aventure dans les arbres
- 10h30 Parcours d'hébertisme pour tous en équipe
- 12h Dîner champêtre à l'Auberge le 1101
- 12h30 Visite des écuries
- 13h Défis à cheval pour tous !
- 14h30 Épreuve finale pour déterminer l'équipe gagnante de la journée
- 14h45 Dernier rendez-vous avant le départ  
Remise d'une photo souvenir



ÉCOLE  
D'ÉQUITATION  
MILLE CENT UN

Sécurité :  
Animateurs  
spécialisés

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101

Propriétaire-entraîneuse, accréditée par :

- Fédération équestre du Québec Canada Hippique
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestation de randonnée : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence reconnue de l'École d'équitation 1101

Par les organismes :

- Équi-Qualité
- Québec à cheval
- ministère du Tourisme du Québec
- Association des camps certifiés du Québec

1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Réservation et information : 450 796-5993

info@ecoledequitation1101.com

ecoledequitation1101.com

DEPUIS PLUS  
DE 35 ANS !

## Éditorial



### UN DERNIER MOT..

Depuis quinze ans, dont onze à la direction du Service des communications, j'ai le privilège de travailler dans une centrale « au service des personnes, en mouvement avec son temps », comme la signature de la CSQ le dit si bien. Le 1<sup>er</sup> septembre prochain, je tirerai ma révérence pour prendre ma retraite.

Au fil des ans, j'ai voulu faire évoluer le magazine pour qu'il s'inscrive le mieux possible dans son époque. Une telle publication est comme un être vivant : il ne peut être statique, il doit bouger et s'adapter à son lectorat.

J'ai eu la chance de diriger des équipes formidables qui possédaient cette même vision d'un magazine syndical, la même envie de bien vous informer ainsi que de mettre en valeur nos membres, leurs syndicats et les actions de notre organisation.

Je tiens à saluer le professionnalisme, la rigueur et l'engagement de chacune des personnes qui ont contribué aux quelque 40 éditions sous ma responsabilité. J'ai été très choyée de les avoir dans mon équipe !

Chaque jour passé à vous servir s'est avéré un réel enrichissement pour moi. J'espère simplement et sincèrement vous l'avoir bien rendu.

LOUISE ROCHEFORT *Directrice des communications*

### UN NUMÉRO RÉTRO ?

Il y a 40 ans, notre organisation est passée de corporation à centrale. *Nouvelles CSQ* souligne de façon spéciale cet événement, en présentant un dossier sur le congrès de 1974. Et, pour souligner l'importance de cet anniversaire, nous nous sommes permis un petit retour dans le temps avec une couverture aux couleurs de l'époque. Une fois n'est pas coutume !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire [nouvellescsq@csq.qc.net](mailto:nouvellescsq@csq.qc.net)

10	<b>MOBILISATION</b> IL Y A DE L'ACTION DANS L'AIR !
11	<b>FORMATION</b> DU CYBERAPPRENTISSAGE À LA CSQ : APPRENDRE PAR LE WEB, QUAND BON VOUS SEMBLE
12	<b>SÉCURITÉ SOCIALE</b> LA RETRAITE BIENTÔT ? ET L'ASSURANCE COLLECTIVE DANS TOUT CELA ?
14	<b>PETITE ENFANCE</b> NÉGOCIATION D'UNE DEUXIÈME ENTENTE COLLECTIVE : LES RSG SONT MOBILISÉES ET PRÊTES À AGIR !
15	<b>DOSSIER HISTORIQUE</b> LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU
21	<b>RÉSEAU SCOLAIRE</b> UNE WEBSÉRIE METTANT LES PROFS EN VEDETTE
22	<b>RÉSEAU SCOLAIRE</b> L'IPAD À L'ÉCOLE : PLANCHE DE SALUT OU SIMPLE OUTIL DE MARKETING ?

26	<b>RÉSEAU SCOLAIRE</b> LA FPSS-CSQ EN TOURNÉE DANS QUATORZE VILLES : UNE OPÉRATION MÉDIATIQUE RÉUSSIE
30	<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b> SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN AN PLUS TARD, L'HEURE EST AU BILAN !
35	<b>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b> LE PERSONNEL SOIGNANT : PRESSÉ COMME UN CITRON !
38	<b>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b> NOUVELLE GESTION PUBLIQUE EN SANTÉ : UN ENJEU PRIORITAIRE
41	<b>SYNDICALISME</b> LA DÉMOCRATIE MENACÉE PAR LES LOIS SPÉCIALES
45	<b>JEUNES</b> COMITÉ DES JEUNES : INCONTOURNABLE



LA CSQ,  
AU SERVICE DES  
PERSONNES  
EN MOUVEMENT  
AVEC SON TEMPS

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



**Nouvelles CSQ Volume 34, No. 4** Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@csq.qc.net / **Directrice des communications** Louise Rochefort / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 fleurent.jacques@csq.qc.net / **Page couverture** Archives CSQ / **Photographes** François Beauregard, Jocelyn Bernier, Jean-François Leblanc, Éric Massicotte, André Massicotte, Jacques Nadeau, Pascal Rathé, Shutterstock / **Retouches photo** Yves Vaillancourt / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. Quatrième trimestre 2013 ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** lacsq.org / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

 Rejoignez-nous sur Facebook!  
facebook.com/lacsq

**N'**otre centrale fête, en mai, ses 40 ans d'histoire. Si notre organisation a été fondée en 1936, ce n'est qu'en 1974 qu'elle est devenue la grande centrale syndicale que l'on connaît : *Une centrale au service des personnes, en mouvement avec son temps.*

Souvenons-nous que, lors de son congrès fondateur, notre centrale a pris son élan sur des orientations audacieuses pour l'époque, votées par des enseignantes et des enseignants engagés et visionnaires, qui étaient à l'origine même de sa création.

Étrangement, les défis qui se posaient alors, tant pour le syndicalisme en général que pour le mouvement CEQ en particulier, n'étaient pas si différents de ceux qui se présentent aujourd'hui. La conviction de renforcer la capacité d'action de l'organisation s'était alors imposée, pour ces bâtisseurs, comme une nécessité.

Depuis, notre centrale est devenue la référence en éducation et un acteur de premier plan dans le monde du travail. La vision qu'elle a défendue au cours de ces quatre décennies, les idées qu'elle a soutenues et les luttes qu'elle a menées pour une société plus juste ont largement contribué à l'amélioration des conditions de vie de toutes et tous. En militant pour le bien commun, la CSQ a agi, et continue de le faire, comme un agent important, voire incontournable, de transformation sociale.

Résolument tournée vers l'avenir, notre organisation puise aujourd'hui son énergie et son dynamisme dans les 200 000 personnes qui la composent, issues des secteurs de l'éducation – de la petite enfance à l'université –, de la santé et des services sociaux, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire, et des communications ainsi que dans ses membres retraités.

Nous pouvons être fiers d'appartenir à une organisation qui n'a jamais cessé de promouvoir des valeurs de justice, de démocratie, de liberté et d'équité. Nous pouvons être fiers de participer avec elle à la transformation de notre société ! Nous pouvons être fiers d'y être syndiqués !

Encore et toujours, la CSQ constitue un solide rempart contre les injustices et une force grandissante pour la promotion et la défense des intérêts économiques, professionnels et sociaux de ses membres.

Célébrons fièrement !



Louise Chabot  
Présidente



## PLUS DE 10 000 FOIS MERCY !

Vous êtes désormais plus de 10 000 à suivre les activités de la Centrale sur Facebook. Merci d'interagir avec nous et de partager vos réalités. Merci pour vos questions, vos critiques et vos suggestions !

Vous ne nous suivez pas encore sur les réseaux sociaux ? Découvrez et partagez nos activités à [facebook.com/lacsq](https://facebook.com/lacsq), à [twitter.com/CSQ\\_Centrale](https://twitter.com/CSQ_Centrale) et à [youtube.com/csqvideos](https://youtube.com/csqvideos) !

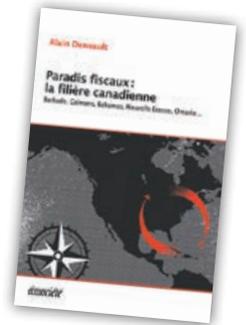
## LE FORUM SOCIAL DES PEUPLES ARRIVE À GRANDS PAS !

**Le Forum social des peuples aura lieu à Ottawa du 21 au 24 août 2014. Cet événement permettra aux groupes de la société civile (les syndicats, les environnementalistes, les Autochtones, les étudiantes et étudiants, les associations culturelles, etc.) d'exprimer leurs dissidences envers les attaques du gouvernement conservateur, de tisser des liens de solidarité ainsi que d'élaborer des stratégies de convergence autour d'un programme de progrès social. Pour le mouvement syndical, cet événement sera une occasion unique de réunir l'ensemble des forces syndicales du Canada autour d'un objectif commun. Pour en savoir plus, visitez le site [peoplessocialforum.org](http://peoplessocialforum.org).**

## Les paradis fiscaux, un véritable fléau

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ? Pourquoi doit-on s'en préoccuper ? C'est ce qu'explique Alain Deneault dans la plus récente vidéo réalisée par le collectif Échec aux paradis fiscaux ([echecparadisfiscaux.ca](http://echecparadisfiscaux.ca)), dont la CSQ est l'un des membres fondateurs par l'entremise du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

« Le Canada ne fait pas seulement figure de pionnier dans la création des paradis fiscaux, il est maintenant en passe de devenir l'objet même de ses créatures. » Dans son plus récent essai, *Paradis fiscaux : la filière canadienne* (Éditions Écosociété), Alain Deneault démontre le rôle qu'a joué le Canada dans l'émergence de centres financiers *offshores* dans les Caraïbes, à compter des années 1950, et comment il favorise aujourd'hui les grandes fortunes qui désirent contourner le fisc, privant du même coup les trésors publics de milliards de dollars. Un ouvrage très fouillé, appuyé sur de solides références. Un incontournable pour mieux comprendre les rouages de ce fléau qui ronge le bien public.



## DE BELLES RÉALISATIONS !

Plusieurs membres de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) se démarquent par leurs réalisations personnelles. Parmi elles, on retrouve Claudia Lupien, membre du Syndicat des intervenantes en petite enfance de Montréal. Elle a fait paraître récemment *J'ai besoin de la lune* ainsi que *Texte-moi*, son premier roman jeunesse. Les deux ouvrages abordent la complexe question des relations amoureuses et l'importance de l'amitié. Pour en savoir plus sur ces romans, visitez le site [leseditionspremierechance.com](http://leseditionspremierechance.com).



## David Suzuki de passage à Québec



Saviez-vous que David Suzuki sera de passage à Québec, le 9 octobre prochain, pour parler aux jeunes du droit à un environnement sain et pour les inciter à prendre la relève ? L'événement sera jumelé à la session EVB-CSQ, qui aura lieu les 9 et 10 octobre.

Faites vite ! Seulement 1000 places sont disponibles pour cette conférence, spécialement adaptée aux élèves du deuxième cycle du secondaire. Une préinscription exclusive aux Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) sera possible, de la mi-avril à la fin mai. Cette activité est organisée conjointement par la Fondation Monique-Fitz-Back, la Fondation David Suzuki et le réseau EVB-CSQ. Tous les détails se trouvent sur le site [fondationmf.ca](http://fondationmf.ca).

## L'ÉDUCATION, AU CŒUR D'UNE CONFÉRENCE MONDIALE... À MONTRÉAL

Une conférence mondiale, organisée par l'Internationale de l'Éducation, aura lieu à Montréal, du 26 au 31 mai 2014. La CSQ, qui est l'une des organisations hôtes, y participera activement. Un reportage sera d'ailleurs consacré à cet événement dans la prochaine édition du magazine *Nouvelles CSQ*.

Les congressistes venus des quatre coins de la planète aborderont différentes questions liées à l'accès gratuit à l'éducation de qualité. Ils analyseront aussi les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de l'Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en partageant des stratégies pour garantir l'inclusion de l'éducation de qualité gratuite dans le programme mondial pour l'éducation post-2015.



## L'action syndicale internationale, L'AVENIR DU SYNDICALISME

**La globalisation des marchés et les différents accords commerciaux ont profondément transformé l'univers du travail (p. ex. la sous-traitance et la délocalisation). Nos luttes pour le respect des droits des travailleuses et des travailleurs, pour le bien commun et pour l'édification de sociétés plus justes doivent donc être menées sur la scène internationale.**

Depuis près de 40 ans, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) se mobilise, avec les syndicats québécois, pour défendre le droit au travail décent partout sur la Terre. Il offre notamment de la formation, des stages, des missions d'observation ainsi que des projets de solidarité et de coopération, entre autres, à Haïti, au Burkina Faso, en Colombie et au Mexique. Il est possible de soutenir le CISO en devenant membre, à titre personnel ou organisationnel. Ces cotisations constituent sa principale source de financement. Pour en savoir plus, visitez [ciso.qc.ca](http://ciso.qc.ca).



Demandez **une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise** et courez la chance de gagner gros!

**50 000\$**  
EN PRIX

### Grand prix

Une **New Beetle 2015** (valeur 30 000\$)

### Deuxième prix

Un **crédit-voyage, un VTT ou 10 000\$ comptant**

### PRIX INSTANTANÉS

Demandez une soumission en ligne et vous pourriez **gagner instantanément un des 25 iPad\* mini!**

La Personnelle réfère à La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions s'appliquent. Aucun achat requis. Le concours se termine le 31 décembre 2014. Le tirage des prix finaux aura lieu le 16 janvier 2015. Valeur totale des prix: 50 000 \$. La valeur de la voiture est de 30 000 \$, celle du second prix de 10 000 \$ et celle des prix instantanés de 10 000 \$. Le règlement est accessible sur [lapersonnelle.com/masoumissiongagnante](http://lapersonnelle.com/masoumissiongagnante). L'assurance des entreprises n'est offerte qu'au Québec. \*iPad est une marque déposée, propriété d'Apple inc. Les véhicules peuvent être différents de ceux illustrés. Volkswagen Group Canada Inc., Yamaha Moteur du Canada Ltée, Voyages Laurier Du Vallon et Apple Inc. ne sont pas associés au concours ni à La Personnelle, assurances générales inc. Les images de billets de banque sont utilisées avec la permission de la Banque du Canada.

POUR COURIR LA CHANCE DE GAGNER, DEMANDEZ VOTRE SOUMISSION!

**1 888 476-8737**  
[lapersonnelle.com/masoumissiongagnante](http://lapersonnelle.com/masoumissiongagnante)

Vous êtes déjà client de La Personnelle? Nous vous avons inscrit aux tirages finaux. C'est notre façon de vous remercier!



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

# HOMMAGE À UN GRAND DISPARU

MARIE-JOSÉE ROUSSE *Conseillère EVB-CSQ*

Ses films et sa vie sont à l'image de son intégrité et de ses valeurs humanistes. Cinéaste et écologiste engagé, Frédéric Back a toujours soutenu l'idée que le respect du vivant était indispensable à l'atteinte du bonheur. Quel privilège avons-nous eu, au mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), de le voir travailler avec les jeunes au sein d'ateliers de création, mais aussi de sensibilisation au monde qui nous entoure.

Pendant de nombreuses années, ce pacifiste a collaboré avec nous. Il a partagé avec les jeunes sa passion et ses convictions. Grâce à son inspiration, les EVB-CSQ et les Ateliers Frédéric Back ont contribué, conjointement, à la production de matériel pédagogique lié à son héritage cinématographique, notamment *Crac* (1981) et *L'homme qui plantait des arbres* (1988) – tous deux couronnés par l'Oscar du meilleur film d'animation – ainsi que *Le Fleuve aux grandes eaux* (1993), son dernier film d'animation.

Frédéric Back est la première personnalité à avoir joint le Cercle Monique-Fitz-Back. Ce cercle, créé après le décès de la fondatrice des EVB-CSQ, Monique Fitz-Back, vise à rendre hommage à des personnes ayant eu un apport significatif au mouvement ou dont l'œuvre contribue à la transformation sociale, selon les valeurs de l'écologie, du pacifisme, de la solidarité et de la démocratie.

## SUR LES TRACES DE L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES

Une cérémonie en hommage à cet humaniste, décédé en décembre dernier, a eu lieu le 5 avril dernier. À cette occasion, Louise Chabot, présidente de la CSQ, a prononcé une touchante allocution, illustrant notre attachement à monsieur Back. De plus, 1000 glands de chêne ont été distribués par des élèves de l'école Saint-Justin, une école de Montréal qui est membre du réseau EVB-CSQ. Ces glands sont le fruit de l'initiative *Un Arbre – Une Vie*, un projet de production d'arbres à l'école, soutenu par les EVB-CSQ, et conçu par Yvon Camirand, un enseignant, maintenant retraité, toujours engagé au sein du mouvement.

Afin de garder le message d'espoir de Frédéric Back bien vivant, un événement spécial aura lieu partout au Québec, le 30 mai prochain. En effet, tous les organismes affiliés à la CSQ ainsi que les EVB-CSQ sont invités à procéder à une plantation symbolique de l'arbre Frédéric Back. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre syndicat local.

Longue vie au message de l'homme qui plantait des arbres. /



Photo: Jacques Nadeau

Frédéric Back

Ces œuvres sont marquées autant par son amour et son admiration envers la nature, que par l'indignation et la colère que soulève en lui la conduite irresponsable des êtres humains dans leur course au profit. Elles nous motivent à contribuer, chacune et chacun à notre façon, à la construction de lendemains meilleurs pour l'être humain et la planète.



Courez la chance de gagner un des 13 crédits voyage de 4 000 \$

- Tirages de mai 2014 à janvier 2015
- 52 000 \$ en prix
- VOUS choisissez votre destination

## Loto Voyages

2014-2015

[www.fondationmf.ca](http://www.fondationmf.ca)



fondation monique-fitz-back  
POUR UN MONDE VIVANT

# Le SISP en tournée pour le printemps des services publics !

CHRISTINE MARCEAU *Attachée de presse CSQ*

Au nom du sacro-saint déficit zéro, les services publics sont mis à mal depuis quelques décennies déjà. Pourtant, ils sont un véritable actif pour les ménages québécois. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) nous apprend que chaque ménage reçoit 37 312 \$ en services de l'État. C'est 68 % du revenu moyen au Québec. Ainsi, 60 % des ménages reçoivent plus en services publics que ce qu'ils paient en impôts, en taxes et autres contributions. Ceux-ci demeurent un puissant vecteur de lutte contre les inégalités sociales.

Depuis le 31 mars, et ce, jusqu'au 29 mai 2014, les présidentes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Louise Chabot, du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), Lucie Martineau, et de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Carolle Dubé, réunies au sein du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), sillonnent les régions du Québec à la rencontre des membres des trois organisations syndicales.

Sous le thème Le printemps des services publics, ensemble allons plus loin, cette tournée de 10 villes aura permis d'échanger avec quelque 2 000 membres sur la prochaine négociation, la défense des services publics et l'action collective. Plusieurs d'entre eux en ont d'ailleurs profité pour exprimer leur inquiétude face aux attaques constantes contre nos services publics. Chaque jour, ils en voient les effets néfastes sur la qualité des services à la population.



Photo Jean-François Leblanc

De gauche à droite : Carolle Dubé, Louise Chabot et Lucie Martineau

Il faut dire que le discours du nouveau gouvernement élu ne rassure guère ! Si l'on veut sauver nos services publics et notre expertise, il n'y a plus de doute quant à la nécessité d'une solidarité à toute épreuve et d'actions fortes pour contrer les charges portées contre le milieu syndical, les travailleuses et les travailleurs. /



## COMMENT PARTICIPER?

### DEVENEZ MEMBRE!

1 crédit voyage pour 2 personnes à gagner

Ouvrez un compte à la Caisse Desjardins de l'Éducation d'ici le 12 décembre 2014, et faites l'acquisition d'un produit admissible au concours.

Augmentez vos chances de gagner en nous référant de nouveaux membres!

Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> avril au 12 décembre 2014.

Tirage le 18 décembre 2014.

Pour connaître tous les détails du règlement, consultez le [www.desjardins.com/caisseeducation](http://www.desjardins.com/caisseeducation)

MA PASSION.  
MA CARRIÈRE.  
MA CAISSE.



1 877 442-EDUC (3382)  
[www.desjardins.com/caisseeducation](http://www.desjardins.com/caisseeducation)



# IL Y A DE L'ACTION DANS L'AIR !

FÉLIX CAUCHY-CHAREST *Gestionnaire de communauté CSQ*

On le sait, une négociation comme celle du secteur public ne peut pas donner de résultats intéressants si la mobilisation n'est pas au rendez-vous. C'est sur le terrain que les travailleuses et les travailleurs du secteur public peuvent faire valoir leur point de vue et gagner la bataille ! Il y a quelques semaines déjà, les responsables de l'action et de la mobilisation (RAM) de notre centrale se sont réunis, dans le cadre d'un deuxième réseau, afin de se préparer pour la prochaine ronde de négociations.

« Il ne peut y avoir de mobilisation sans information. » C'est ainsi qu'a débuté la formation sur les communications en temps de négociation. Dans le cadre de cet atelier, les RAM ont pu échanger sur leurs réalités, raffiner leur capacité de rédaction de tracts et parler de stratégie d'utilisation des médias sociaux pour la négociation à venir. Et, puisque les négociations du secteur public sont aussi une opération de relations publiques, les RAM sont bien outillés pour participer à la stratégie qui sera déployée.

## LÉGAL OU PAS ?

Occuper un bureau de ministre, distribuer des tracts sur les pare-brise des automobiles stationnées dans un centre commercial, manifester sur le terrain d'une école, apposer des affiches dans les corridors d'un CLSC : est-ce que tout ça est légal ? Le réseau des RAM a décidé de faire un exercice sur le sujet. Cette initiative permettra aux responsables de choisir, le temps venu, les actions à mener en toute connaissance de cause.

## LA RELÈVE BIEN PRÉSENTE

Selon Daniel B. Lafrenière, responsable politique des communications et de la mobilisation à la CSQ, plus de 65 % des personnes présentes en étaient à leur première expérience d'un tel réseau. « Ce que ça nous dit, c'est que la relève est bien présente dans tous les syndicats affiliés et qu'elle a soif d'apprendre et de passer à l'action. Ça augure bien pour la suite des choses ! »



Photos Jocelyn Bernier

En effet, les participantes et les participants à la réunion étaient prêts à mettre en application les informations transmises par les ressources de la CSQ.

### UN RÔLE CRUCIAL À JOUER

Les responsables de l'action et de la mobilisation ont une grande responsabilité lors de la période de négociation. Ils sont la courroie de transmission de la stratégie commune vers les membres. Ce sont eux qui les motivent et les amèneront à se mobiliser. « Sans eux, il serait impossible de mener des actions d'envergure pour établir notre rapport de force avec le gouvernement », souligne-t-il

Toutefois, les responsables de l'action et de la mobilisation peuvent avoir les meilleures idées du monde, si les membres n'apportent pas leur contribution, aucune action ne sera efficace. L'amélioration des conditions passe par l'appui des membres. Les RAM servent à canaliser cet appui de la façon la plus efficace possible.

### UN PILIER DU MOUVEMENT SYNDICAL

Que ce soit pour effectuer la distribution de tracts et d'objets promotionnels, offrir un soutien moral aux membres ou les encourager à passer à l'action, les RAM sont véritablement un pilier du mouvement syndical en période de négociation.

Une chose est claire, les participantes et participants sauront s'acquitter de ces responsabilités avec brio et permettront aux équipes de négociation de se sentir fortes face à une partie patronale que nous ne connaissons que trop bien. /

## Du cyberapprentissage à la CSQ

# APPRENDRE PAR LE WEB... QUAND BON VOUS SEMBLE

LOUISE ROCHEFORT *Directrice des communications CSQ*

La CSQ a fait un grand virage Web, il y a environ trois ans, pour mieux répondre aux besoins de ses membres. Le Service des communications s'est ainsi employé à refaire le site Web de la Centrale, à embaucher un gestionnaire de communauté pour les médias sociaux, à revoir complètement la version numérique de *Nouvelles CSQ* et... à se donner un secteur consacré au cyberapprentissage.

Et ce n'est pas une, mais bien deux cyberformations qui ont été développées et rendues disponibles sur le site de la CSQ. Pour ces deux projets-pilotes, nous avons choisi des sujets qui intéresseront un grand nombre de nos membres : la présidence d'assemblée et la négociation nationale du secteur public, élaborées respectivement avec l'équipe de l'éducation syndicale et l'équipe des négociations.



Vous désirez mieux comprendre comment est présidée votre assemblée générale ? Vous envisagez – ou devez assurer – la présidence d'une assemblée ? Voilà un moyen facile et accessible de mieux saisir certaines règles. La cyberformation intitulée *Le déroulement d'une assemblée délibérante – Comment suivre les règles tout en ayant du plaisir?* permet à toute personne intéressée d'en apprendre quelques rudiments.

Vous souhaitez en connaître davantage sur la négociation du secteur public ? La cyberformation intitulée *La négociation nationale à la CSQ* permet à quiconque de se familiariser avec les rouages de ce processus qui touche des centaines de milliers d'employées et employés de l'État, dont une majorité des membres de la CSQ.

N'hésitez pas à consulter ces cyberformations sur le site [lacsq.org](http://lacsq.org) et à nous donner vos commentaires. Participez aussi aux concours qui y sont associés. De beaux prix vous attendent ! /

# LA RETRAITE BIENTÔT ? ET L'ASSURANCE COLLECTIVE DANS TOUT CELA ?

DIANE RANCOURT *Conseillère CSQ à la sécurité sociale*

**Pour certains d'entre vous, l'année 2014 est synonyme de retraite. Bien que votre assurance collective en tant que personne salariée cesse une fois cette étape franchie, il existe d'autres régimes d'assurance collective pour les membres de la CSQ à la retraite. Voyons cela de plus près...**

Si vous êtes membre d'un syndicat affilié à la CSQ au moment de la prise de votre retraite, vous pouvez adhérer à ASSUREQ, dont l'assureur est SSQ, Société d'assurance-vie inc., une filiale de SSQ Groupe financier. Ce régime d'assurance collective, offert par l'AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, comporte des protections complémentaires d'assurance maladie ainsi que des protections d'assurance vie.

## CONDITIONS D'ADHÉSION

Vous devez obligatoirement adhérer à l'AREQ (CSQ) et à ASSUREQ.

## DATE D'ADMISSIBILITÉ À ASSUREQ

- **Pour les enseignantes et enseignants de commission scolaire** prenant leur retraite en mai, juin, juillet et août, la date d'admissibilité au régime d'assurance des personnes retraitées est le 1<sup>er</sup> septembre. En effet, il est prévu que les primes d'assurance du régime d'assurance collective de la CSQ sont prélevées par SSQ sur les paies multiples de fin d'année, ce qui fait en sorte que cette catégorie de personnel est couverte en tant que personne salariée jusqu'au 31 août inclusivement.
- **Pour les autres**, la date officielle de retraite est la date d'admissibilité au régime d'assurance des personnes retraitées.

La trousse d'adhésion, comprenant, entre autres, les formulaires d'adhésion à l'AREQ et à ASSUREQ, est expédiée par SSQ directement à la personne salariée, et ce, dès que l'information sur la date de retraite est transmise à l'assureur par l'employeur. Une personne salariée peut cependant communiquer directement avec le service à la clientèle de SSQ si elle désire recevoir la trousse d'adhésion au préalable. Il en va de même pour celles couvertes par un tout autre régime d'assurance collective. /

## Des protections à découvrir

### ASSURANCE MALADIE (INCLUANT L'ASSURANCE VOYAGE AVEC ASSISTANCE ET L'ASSURANCE ANNULATION DE VOYAGE)

Saviez-vous que, normalement, l'adhésion au régime général d'assurance médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est obligatoire ? En fait, seules les personnes couvertes par un régime d'assurance collective prévoyant des prestations similaires (p. ex. le régime collectif d'assurance de leur personne conjointe) peuvent choisir de ne pas y adhérer ou cesser leur participation.

Voilà pourquoi vous devez adhérer à l'assurance médicaments de la RAMQ si, au moment de votre retraite, vous ne bénéficiez plus d'un régime collectif d'assurance médicaments. La date de la prise d'effet des protections offertes par la RAMQ est la même que celle de l'admissibilité au régime d'assurance des personnes retraitées.

Toutefois, ASSUREQ propose une gamme de protections de base ou élargies en assurance maladie avec *Santé* ou *Santé Plus*. Dans les deux cas, la garantie d'assurance voyage avec assistance et d'assurance annulation de voyage est comprise. Pour en savoir plus, consultez *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil* sur le site [areq.qc.net](http://areq.qc.net), en cliquant sur l'onglet « Services » puis sur « Assurance collective (ASSUREQ) ».



Photos Shutterstock

**ATTENTION** Une personne admissible à titre de personne adhérente doit remplir une demande d'adhésion à l'assurance pour elle-même et pour ses personnes à charge, le cas échéant, **dans les 90 jours** qui suivent la date de son admissibilité. Dans le cas contraire, elle perd son admissibilité au régime d'assurance collective des personnes retraitées.

### ASSURANCE VIE

Le régime d'assurance vie des personnes retraitées est accessible seulement si la personne adhérente participe au régime d'assurance maladie d'ASSUREQ ou en est exemptée (p. ex. : si elle est couverte en assurance maladie par le certificat d'assurance collective de sa personne conjointe).

Âge de la personne adhérente au moment du décès	Prestations payables au décès (Montant de protection)		
	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Moins de 60 ans	20 000 \$	40 000 \$	60 000 \$
De 60 à 64 ans	15 000 \$	30 000 \$	45 000 \$
65 ans ou plus	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$

Pour avoir droit aux choix 2 ou 3, la personne doit détenir, au moment de la retraite, un montant d'assurance vie (en vertu de son régime d'assurance collective CSQ ou tout autre régime d'assurance collective) supérieur ou égal à celui offert par le présent régime.

Exemple : Une personne de 62 ans doit déjà détenir une assurance vie d'au moins 30 000 \$ ou 45 000 \$ pour avoir accès, respectivement, au choix 2 ou 3.

### TRANSFORMER SON ASSURANCE VIE, C'EST POSSIBLE ?

La différence entre le montant d'assurance vie détenu dans son régime d'assurance collective CSQ comme personne salariée et celui disponible en assurance vie avec ASSUREQ comme personne retraitée peut être transformée dans un contrat individuel d'assurance vie chez SSQ **sans preuves d'assurabilité**, à la condition d'en faire la demande à SSQ dans les 31 jours suivant la fin de votre admissibilité au régime d'assurance collective CSQ\*.

Le montant de protection transformé ne peut cependant être supérieur à la différence entre :

1. Le montant d'assurance vie détenu dans le régime d'assurance collective CSQ  
moins
2. Le montant d'assurance vie auquel la personne adhérente souscrit dans le régime d'assurance vie des personnes retraitées.

\* Si vous êtes couvert par un autre régime d'assurance collective, vous devez vous référer aux modalités de votre contrat.



Exemple : Une personne de 62 ans qui détient, comme personne salariée, une assurance vie de 100 000 \$ dans le régime CSQ pourrait opter pour le choix 3, soit 45 000 \$ en assurance vie des personnes retraitées, et transformer la différence, soit 55 000 \$, en contrat individuel d'assurance vie chez SSQ **sans preuves d'assurabilité**.

## La retraite, ça se prépare !

Vous prévoyez prendre votre retraite d'ici cinq ans ? Saviez-vous que l'AREQ (CSQ) offre des sessions de préparation à la retraite aux membres de la CSQ ainsi qu'à leur conjointe ou conjoint ? On y aborde une foule de sujets, dont les assurances. Pour en savoir plus, consultez le site [areq.qc.net](http://areq.qc.net), en cliquant sur l'onglet « Services » puis sur l'élément « Préparation à la retraite ».

Mais qu'advient-il de ces protections d'assurance si une personne retraitée retourne au travail ? Voilà le sujet de ma prochaine chronique, au cas où l'idée vous passerait par la tête... En attendant, je vous souhaite une belle retraite ! /

### POUVONS-NOUS RENONCER À L'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE ?

Si votre date de départ à la retraite s'avère être dans deux ans ou moins et si vous avez signé une entente de départ sans possibilité de retour, vous pouvez vous prévaloir du droit de renonciation à l'assurance salaire de longue durée du régime d'assurance collective CSQ\*.

Pour ce faire, vous devez en aviser SSQ, par l'entremise de votre employeur, et c'est auprès de ce dernier que vous pourrez vous procurer le formulaire « Droit de renonciation au régime d'assurance salaire de longue durée ». La renonciation à l'assurance salaire de longue durée prendra effet le premier jour de la période de paie suivant la réception de la demande par SSQ, et cette décision est **irrévocable**. /

**ATTENTION** Avant de prendre une telle décision, il est impératif de consulter son syndicat.

## NÉGOCIATION D'UNE DEUXIÈME ENTENTE COLLECTIVE

# LES RSG SONT MOBILISÉES ET PRÊTES À AGIR !

KATHY GIBSON *Conseillère FIPEQ aux communications*

Plus de 200 déléguées responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) se sont rassemblées, le 15 mars à Québec, afin de marquer leur mobilisation dans le cadre de la négociation de leur deuxième entente collective.

« Le travail de responsable en service de garde est l'un des derniers bastions d'emploi traditionnellement occupés par des femmes qui n'est pas encore considéré à sa juste valeur. Pourtant, vous êtes la porte d'entrée dans l'apprentissage des enfants vers le système scolaire », a déclaré Louise Chabot, présidente de la CSQ, en s'adressant à l'assemblée. Elle a également insisté sur l'importance de la mobilisation dans une période aussi déterminante que celle d'une deuxième négociation.

La Fédération souhaite en arriver à une entente satisfaisante, d'ici le mois de juin 2014. « Nous, les 13 600 RSG de la plus grande force syndicale en petite enfance au Québec, revendiquons une véritable reconnaissance de nos conditions de travail. Nous tenons à faire savoir au ministère de la Famille que nous sommes plus unies et plus fortes que jamais. Nous sommes déterminées à obtenir des résultats satisfaisants », a indiqué haut et fort Mélanie Lavigne, 1<sup>re</sup> vice-présidente de la FIPEQ-CSQ.



Photo Pascal Ratthé

### DES ENJEUX DE NÉGOCIATION IMPORTANTS

Rappelons que les pourparlers ont débuté le 15 octobre 2013. Ils visent à obtenir une meilleure reconnaissance professionnelle des RSG ainsi qu'une bonification de leurs conditions d'exercice afin d'assurer, ultimement, la qualité des services de garde éducatifs rendus aux enfants et à leurs parents. Actuellement, les négociateurs discutent des sujets prioritaires, dont :

- Le respect du statut de travailleuse autonome, notamment dans la relation parent-RSG
- Le respect de l'autonomie professionnelle, notamment dans l'organisation du travail lors des visites de contrôle
- La possibilité de lier les bureaux coordonnateurs à l'entente collective
- La reconnaissance des heures réellement travaillées
- La possibilité de prendre des vacances à tout moment dans l'année
- Le paiement des journées de vacances au moment de la prise des vacances
- De meilleures balises pour encadrer la conciliation famille-travail

Pour en savoir plus, visitez le site [rsgensemble.lacsq.org /](http://rsgensemble.lacsq.org/)



# DOSSIER HISTORIQUE

## LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU

JEAN-FRANÇOIS PICHÉ

*Conseiller CSQ à la formation et à l'animation syndicale*

**La CSQ n'a pas toujours été une centrale syndicale. Si elle a été fondée en 1946, ce n'est qu'en juin 1974 qu'elle a officiellement acquis ce statut, avec tout ce qui le caractérise. Fait inusité : de 1946 à 1974, notre organisation était un hybride particulier mariant corporatisme et syndicalisme... Retour sur une profonde transformation, marquée par plusieurs événements surprenants, qui a eu lieu il y a maintenant 40 ans.**

Le changement de nature de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), lors du congrès de 1974, n'est vraiment pas anodin comme en témoigne cet extrait du discours d'ouverture du président, Yvon Charbonneau : « La transformation des structures de notre organisme n'est que la partie visible, que la facette extérieure d'un changement plus profond, au niveau de nos convictions, de notre analyse de la société, au niveau de nous-mêmes comme collectivité. »

### UNE CORPORATION LIÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Avant 1974, la CEQ était définie par une loi constitutive, adoptée par l'Assemblée nationale en 1946. Cette loi correspondait à ses statuts et règlements. Pour y apporter une modification, il fallait que les députés votent à l'Assemblée nationale... Vous avez bien lu ! La loi constitutive ne pouvait être modifiée sans le consentement du parti au pouvoir. Imaginons ce que ce serait si, aujourd'hui, un syndicat devait demander la permission à l'Assemblée nationale pour modifier ses statuts et règlements...

Malgré tout, cette loi constitutive avait des avantages indéniables. Elle prévoyait l'adhésion à la Corporation de tous les instituteurs de la province, sans exception, ainsi que la cotisation syndicale obligatoire, ce qui constituait un atout majeur puisque la formule Rand n'était pas encore en vigueur au Québec. La CEQ avait donc un double privilège qu'aucune organisation syndicale n'avait à cette époque.

## DES CADRES EN NOS RANGS, VRAIMENT ?

Avant 1974, seul l'instituteur (incluant l'institutrice) était mentionné dans les catégories de membres pouvant faire partie de la CEQ. Même si cela n'était pas prévu dans sa loi constitutive, l'organisation comptait aussi en ses rangs d'autres catégories de personnel, notamment les professionnels de commissions scolaires, les enseignants du collégial ainsi que deux associations de cadres, en raison de la nature corporative de l'organisation.

## UNE MISSION PARADOXALE

Autre fait étonnant, la CEQ avait le pouvoir de négocier des conventions collectives, mais aussi d'imposer des mesures disciplinaires à ses membres ! La mission de notre organisation, à cette époque, était très claire : « Favoriser les intérêts professionnels des enseignants **et** assurer le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline de ses membres<sup>1</sup>. » La dimension corporative, visant à encadrer la pratique professionnelle, était bien ancrée.

## UN VENT DE CHANGEMENT SE LÈVE

Malgré les avantages de conserver le statut corporatif – l'adhésion obligatoire et la cotisation syndicale obligatoire –, une forte volonté de changement anime les membres au début des années 1970. Plusieurs résolutions de congrès témoignent du désir d'en finir avec une époque que les membres estimaient révolue :

Le Congrès adopte les principes suivants :

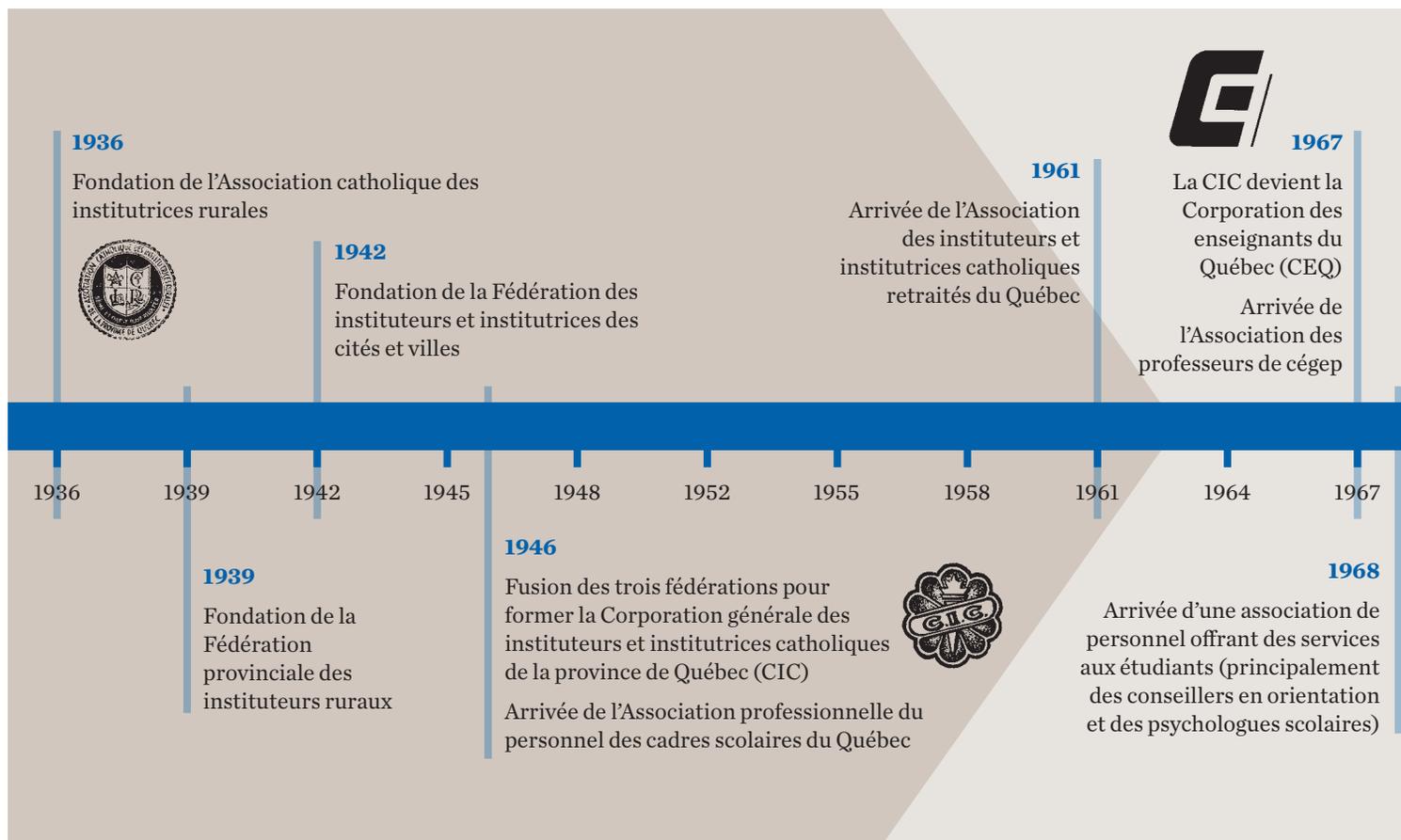
- Liberté syndicale, et, par conséquent, rejet de l'adhésion individuelle automatique des enseignants membres
- Incompatibilité du corporatisme et du syndicalisme
- Indépendance de l'organisme vis-à-vis de l'État<sup>2</sup>.

Et, conséquemment, « Que la CEQ demande l'abrogation de sa Loi constitutive<sup>2</sup>... »

Ces premières décisions marquent le début d'une grande transformation qui s'échelonne sur quatre ans.

1 COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES STRUCTURES ET LA GESTION DE LA CEQ (1970). *Rapport de la Commission d'étude sur les structures et la gestion, Cahier 1 – La situation, les objectifs et orientations, les grands mandats*, Congrès spécial de la Corporation des enseignants du Québec tenu les 25 et 26 juin 1971, D-1821a.

2 CEQ (1971). *Décisions du 2<sup>e</sup> Congrès de la C.E.Q.*, tenu à Sainte-Foy du 27 juin au 4 juillet 1971, D3704CO.



## UN SYNDICALISME PRÉCURSEUR

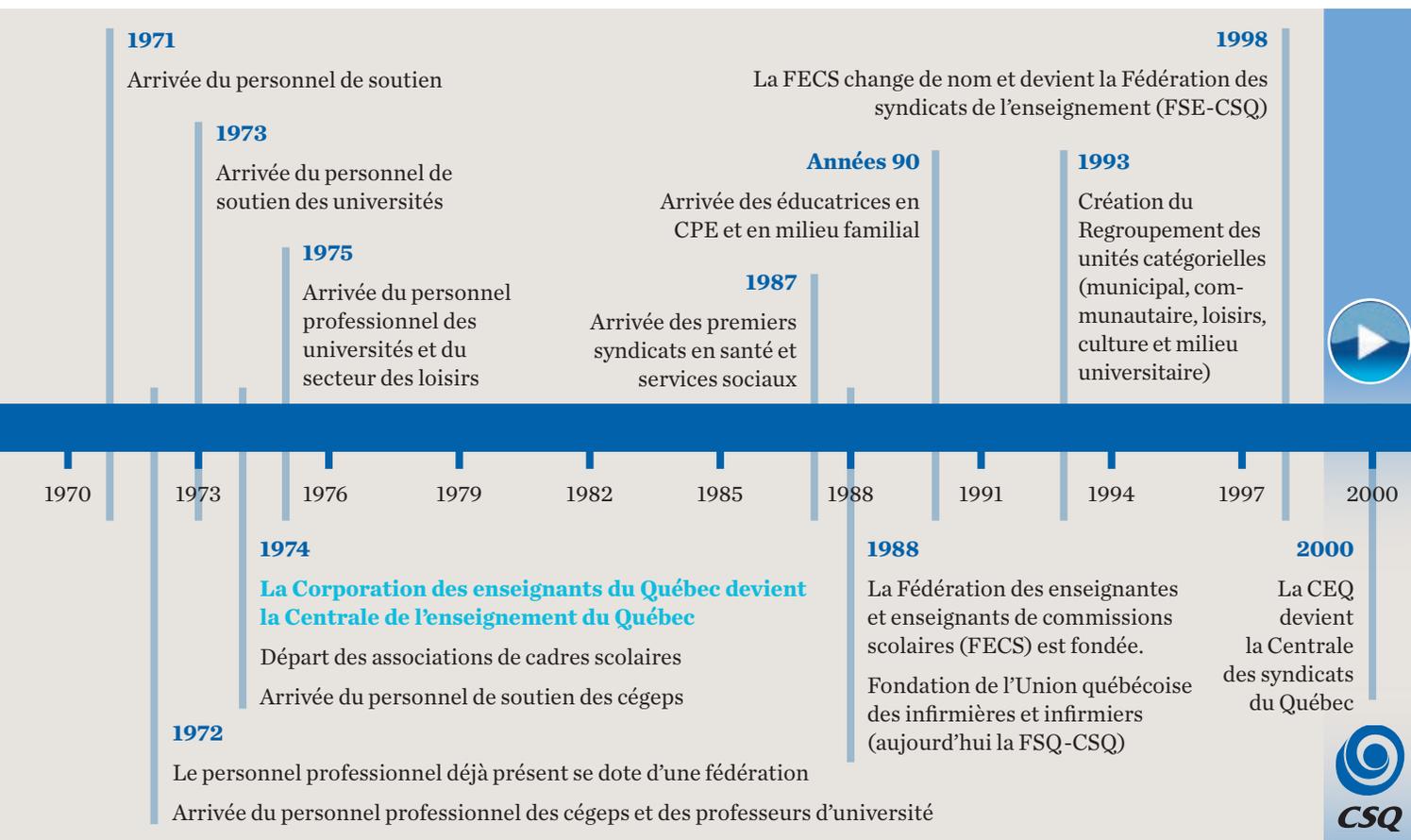
Dès 1971, on se retrouse les manches... Notre organisation doit transférer ses actifs et tout le personnel, s'incorporer en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et, enfin, demander aux membres de révoquer leur adhésion à la Corporation pour devenir membres de leurs syndicats respectifs. Pour boucler la boucle, il est impératif que la CEQ demande à tous ses syndicats de signer une déclaration d'intention pour s'affilier à la nouvelle centrale en devenir...

Il fallait avoir de l'audace pour demander aux membres d'abroger leur adhésion à la CEQ (Corporation des enseignants du Québec) et les inviter à signer la carte de membre de leurs syndicats respectifs pour finalement demander à ces derniers de s'affilier à la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) ! Ces étapes comportaient un risque de perdre des membres lors du processus, risque qui a été pleinement assumé par les déléguées et délégués de l'époque.

Une fois ces étapes franchies, les structures sont ensuite passées à la moulinette. Le Congrès – comme on le connaît aujourd'hui – est mis sur pied, de même que le Conseil général. Quant au Conseil d'administration, il devient le Bureau national (l'ancêtre de l'actuel Conseil exécutif).

## NOTRE ACTION FÉMINISTE NE DATE PAS D'HIER !

Notre centrale est née de femmes combatives, des institutrices rurales, comme Laure Gaudreault, qui ont lutté pour la reconnaissance de leur travail. Le Congrès de 1974 a voté des résolutions importantes pour les femmes, dont une revendication portant sur l'implantation d'un réseau de garderies gratuites financées par le gouvernement, contrôlées par les usagères, les usagers et le personnel, et ouvertes 24 heures par jour, 7 jours par semaine, prioritairement en milieu défavorisé. D'autres résolutions ont porté sur la modification des articles discriminatoires à l'égard de la femme dans le Code civil, ainsi que le retrait d'un article de la Loi sur les syndicats professionnels qui empêchait une femme mariée de devenir membre d'un syndicat.





## ON NE S'EXCUSE PAS D'ÊTRE SYNDICALISTE !

La mutation la plus profonde se situe au chapitre de l'idéologie. Un extrait du rapport de la Commission d'étude sur les structures et la gestion, chargée de se pencher sur la possibilité de se transformer en centrale syndicale, ne laisse planer aucun doute :

Il n'y a pas lieu de s'excuser de faire du syndicalisme, d'entourer notre syndicalisme d'une certaine fausse pudeur professionnaliste. Quand on y regarde de près, le syndicalisme que nous prônons intègre les différentes valeurs, dimensions et relations composant la situation de l'enseignant et il ne semble pas y avoir de raisons automatiques pour qu'un tel syndicalisme conduise au repliement des enseignants sur eux-mêmes, au narcissisme et au recul de la profession. Ce syndicalisme aura la largeur de vue de ceux qui le pratiqueront<sup>3</sup>.

Avec une telle orientation, le Congrès allait pencher vers un syndicalisme axé sur la dimension sociopolitique :

Le Congrès reconnaît que la CEQ a le devoir d'élaborer démocratiquement, avec la participation active de tous les groupes qui composent la Centrale, une idéologie sociopolitique tenant compte des besoins, des intérêts et des aspirations du peuple québécois ainsi que des solidarités naturelles qui nous situent au cœur du mouvement ouvrier québécois<sup>3</sup>.

3 COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES STRUCTURES ET LA GESTION DE LA CEQ (1970). *Rapport de la Commission d'étude sur les structures et la gestion, Cahier 1 – La situation, les objectifs et orientations, les grands mandats*, Congrès spécial de la Corporation des enseignants du Québec tenu les 25 et 26 juin 1970, D-1821a.

4 CEQ (1972). *Décisions du Congrès de fondation de la centrale*, tenu du 17 au 19 novembre 1972, D-5112.

Le Congrès affirme l'intention de cette centrale : De considérer la préoccupation sociopolitique comme une composante de son orientation fondamentale, tant pour la poursuite de ses objectifs propres, qu'à titre de contribution de ses membres, comme groupe, à la promotion de la classe des travailleurs<sup>3</sup>.

Ainsi, la Centrale se définit désormais comme un agent de changement social en plaçant les enjeux sociopolitiques au cœur de sa mission. On ne peut que constater une volonté de rompre définitivement avec le corporatisme.

## LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS OUVERT LES PORTES...

Nouvelle structure, nouvelles instances, nouvelle idéologie, nouvelle mission... nous manque-t-il un élément fondamental pour enterrer définitivement le corporatisme ? Bien sûr ! Les enseignantes et enseignants de l'époque ouvrent les portes de leur nouvelle centrale à d'autres catégories de membres, comme en fait foi cette décision du Congrès de fondation, qui a eu lieu en novembre 1972 :

Le membership de cette centrale pourra être constitué de syndicats regroupant un ou plusieurs des groupes de travailleurs suivants :

- Salariés enseignants... (commissions scolaires, cégeps, universités, organismes privés, écoles d'états ou autres organismes publics ou semi-publics qui dispensent de l'enseignement ou qui s'occupent d'éducation)
- Professionnels non enseignants
- Salariés, membres du personnel parapédagogique
- Employés considérés comme du personnel technique, employés de bureau, et employés manuels
- Retraités de l'enseignement
- Sans distinction de langue
- Avec extension au secteur de l'éducation permanente<sup>4</sup>...



C'est en 1971 que le personnel de soutien s'est joint à l'organisation. En 1972, le personnel professionnel, dont le nombre de membres ne cesse de croître, se dote d'une fédération. Puis sont arrivés, tour à tour, le personnel professionnel des cégeps et professeurs d'université (1972), le personnel de soutien des universités (1973), le personnel de soutien des cégeps (1974), le personnel professionnel des universités et le personnel du secteur des loisirs (1975). Plus tard, dans les années 80, les syndicats d'infirmières et infirmiers s'affilient à la Centrale, de même que d'autres catégories de membres du secteur de la santé et des services sociaux. Suivront les éducatrices en CPE et en milieu familial dans les années 90.

Mentionnons qu'au moment de la fondation de notre centrale, en 1974, seuls les membres non enseignants avaient une structure fédérative parce que les enseignantes et enseignants trouvaient important que les autres catégories de personnel aient leur propre instance pour débattre des sujets qui leur étaient propres.

Plus tard, les enseignantes et enseignants décideront, eux aussi, de se doter d'une structure fédérative pour débattre des enjeux relatifs à l'éducation. Naîtra ainsi, en 1988, la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (FECS) qui changera de nom pour devenir l'actuelle Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) en 1998.

### L'ESPRIT DE NOTRE CENTRALE PREND FORME

Quel type de syndicalisme allions-nous mettre de l'avant ? En 1970, la Commission d'étude sur les structures et la gestion avait déjà son idée sur la direction à prendre. En voici un extrait :

Créer une association [...] syndicale revendicative visant exclusivement à améliorer les conditions de travail [...], c'est certainement se mettre en position d'exercer une action syndicale très forte. Il reste à se demander si cette formule de syndicalisme est compatible avec un sens évolué du bien commun général. Nous ne le croyons pas. La formule syndicale revendicative nous apparaît aujourd'hui pour nous, trop fermée.

Par ailleurs, l'autre formule exclusive, celle qui ferait de la CEQ un organisme professionnel se consacrant à protéger un statut et à veiller à la qualité de l'acte professionnel, cette formule nous paraît elle aussi trop étroite.

Nous croyons donc qu'il faut que les deux orientations spécifiques de la CEQ et l'orientation sociopolitique que nous avons aussi retenue se rencontrent, se complètent et s'unifient<sup>5</sup>.

Ainsi, revendication, action professionnelle et orientation sociopolitique doivent aller de pair. Voilà donc réunis les trois axes qui gouvernent, encore aujourd'hui, nos actions.

Enfin, la Commission croit bon de donner un sens profond à ces trois axes d'action : « Le social, le politique constituent le contexte, le cadre, le conditionnement de la vie de l'enseignant dans ses diverses dimensions, comme salarié, comme agent d'un service public, comme homme de profession et comme citoyen<sup>6</sup> ».

On le voit, ces changements sont profonds. Et ils allaient guider les pas de celles et ceux qui ont décidé de s'affilier à cette nouvelle organisation.

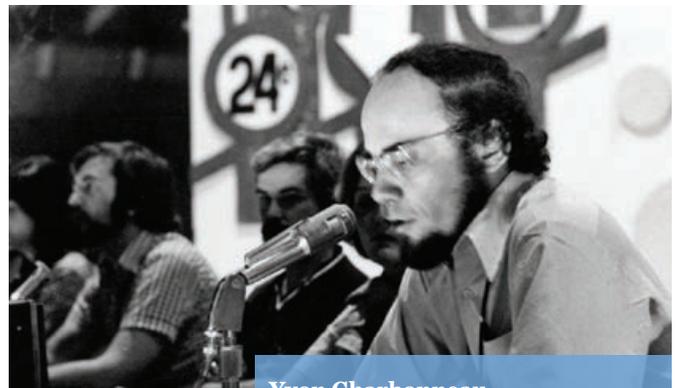
### LE GRAND JOUR

Lors du Congrès de fondation, en 1974, il ne fait plus aucun doute : le corporatisme est désormais chose du passé, la CEQ devient une véritable centrale syndicale, et sa nouvelle mission est sans équivoque : « La Centrale de l'enseignement du Québec a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des salariés québécois qui œuvrent dans le secteur de l'éducation<sup>7</sup>. »

C'est d'ailleurs au cours de cet événement que les personnes déléguées statuent sur l'organisation des services de la Centrale et les responsabilités de chaque palier. Ces caractéristiques sont d'ailleurs toujours présentes aujourd'hui.

En s'adressant aux déléguées et délégués, Yvon Charbonneau concluait ce grand virage sur ces mots :

Ce Congrès a certainement esquissé un réajustement de perspective tout en conjuguant avec réalisme et stratégie, l'approfondissement de nos options et notre détermination à la transformation de notre milieu par l'action concrète. [...] Ce Congrès nous a permis de dépasser certains débats sur l'à-propos d'investir ou non dans nos structures syndicales, sur l'à-propos de notre engagement sociopolitique, sur notre stratégie. [...] Nous avons pu constater jusqu'à quel point il nous tenait à cœur de resserrer les rangs et de confirmer notre option syndicale à l'occasion du passage en centrale. [...] Ce Congrès nous retrouve plus forts entre nous, plus solidaires, et aura accentué notre volonté de lutte.



Yvon Charbonneau

<sup>5</sup> COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES STRUCTURES ET LA GESTION DE LA CEQ (1970).

*Rapport de la Commission d'étude sur les structures et la gestion, Cahier 2 – Les structures politiques et administratives, Congrès spécial de la Corporation des enseignants du Québec tenu les 25 et 26 juin 1970, D1821b.*

<sup>6</sup> Il peut paraître étrange de voir le mot « enseignant » dans les textes de réflexion de la Corporation alors qu'on mentionne une volonté d'ouverture de la CEQ à tous les salariés et salariés du secteur de l'enseignement. Cela s'explique par le fait que les citations mentionnées datent de 1970, année où il a été suggéré de s'élargir aux autres catégories d'emploi. Toutefois, le Congrès a entériné cette orientation seulement en 1972.

<sup>7</sup> CEQ (1972, 1973 et 1974). *Décisions du Congrès de fondation de la centrale, Annexe 1, Statuts provisoires de la Centrale de l'enseignement du Québec, D-5112.*

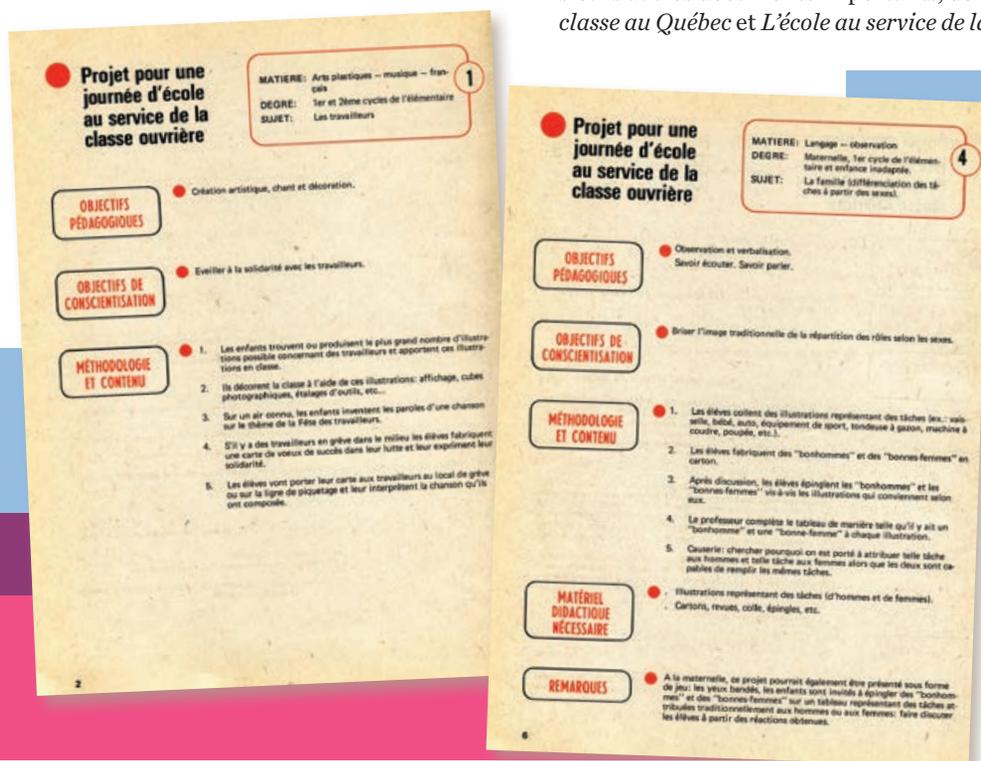
## RÉVOLUTION SOCIALE !

La transformation de la CEQ ne s'arrête pas là, bien au contraire ! La nouvelle CEQ prônera, dans les années 1970, une profonde transformation sociale et, plus particulièrement, des changements majeurs dans les paradigmes de l'enseignement.

Rappelons qu'à cette époque, l'État était perçu comme le grand exploitateur des travailleuses et travailleurs et que le modèle d'éducation favorisait le maintien des classes sociales, donc, des inégalités.

Plusieurs enseignantes et enseignants de l'époque ont ainsi commencé à conscientiser les élèves de l'élémentaire et du secondaire à la lutte de classes. De concert avec le Comité de la condition des femmes de la CEQ, ils ont tenté de casser la traditionnelle séparation des rôles entre les hommes et les femmes à l'aide d'exercices pédagogiques insérés dans un guide produit par la Centrale, intitulé *Manuel du 1<sup>er</sup> mai : pour une journée d'école au service de la classe ouvrière*.

Durant cette période mouvementée, la Centrale publiera plusieurs autres documents importants, dont *École et luttes de classe au Québec* et *L'école au service de la classe dominante*.



## UNE CENTRALE TOURNÉE VERS L'AVENIR

On le voit, la CSQ que l'on connaît aujourd'hui a traversé plusieurs époques et n'a cessé d'évoluer. Tantôt corporatiste et catholique, elle a vécu une véritable révolution tranquille qui l'a transformée en une organisation syndicale moderne.

Aujourd'hui, les défis de notre organisation sont multiples, à l'image de notre société au penchant individualiste et égocentrique. Il incombe aux membres de la CSQ de continuer à braver ce courant, en puisant leur force dans la solidarité, pour se négocier de meilleures conditions de travail, mais aussi pour façonner leur centrale afin de garder son rôle d'acteur de transformation sociale, comme elle l'a toujours fait.

Si le mot « solidarité » semble sonner creux en 2014 parce que plusieurs membres de nos organisations syndicales chérissent les libertés individuelles, il faut savoir que la liberté tant désirée est impossible sans la solidarité, en dépit de ce que nous disent patrons, politiciens, animateurs de radios poubelles et populistes de tout acabit. Une liberté qui nous isole individuellement nous rend vulnérables aux attaques des plus forts et s'avère, ainsi, totalement illusoire. Au contraire, nous croyons que c'est en se regroupant en syndicats et en étant solidaires que l'on peut devenir plus forts, obtenir des protections et, ainsi, acquérir cette liberté tant souhaitée !

Non, la liberté individuelle telle que véhiculée par la droite ne nous rend pas plus compétitifs, plus forts, plus riches. Au contraire, elle nous affaiblit. Nous devons nous réapproprier le vrai sens de la liberté : ses fondements se retrouvent dans la solidarité. Et rassurez-vous : le groupe n'abolit pas les différences entre les individus, il les fait germer parce qu'il protège ses membres contre les aléas de la vie. De là découle ensuite la vraie... liberté ! Pas la libâaaaarté !

Alors, comme le disaient nos prédécesseurs d'il y a quarante ans : « Il n'y pas lieu de s'excuser de faire du syndicalisme ! »

Bon 40<sup>e</sup> anniversaire à notre Centrale ! /

# UNE WEBSÉRIE QUI MET LES PROFS EN VEDETTE !

MAXIME GARNEAU-LAVOIE *Conseiller FSE aux communications*

**La websérie *Prof, ma fierté !* est de retour. Des classes de presque toutes les régions du Québec ont pris part au tournage. Préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, éducation des adultes : tout le monde y est passé ! L'élément commun à ces réalités, en apparence bien différentes, c'est la passion débordante des enseignantes et enseignants.**

Cette deuxième édition, animée par le comédien JiCi Lauzon, compte une dizaine d'épisodes et aborde des sujets très variés, comme les élèves en difficulté, la tâche des enseignantes et enseignants, la conciliation famille-travail et la gestion axée sur les résultats.

« Je suis fier de collaborer de nouveau à cette websérie, qui vise à faire connaître le vrai visage de ces femmes et de ces hommes qui ont la noble tâche, au quotidien, de préparer les citoyens du Québec de demain », affirme JiCi Lauzon.

« Qui sont ces personnes ? Quelles sont leurs motivations ? Leurs exploits ? La série répond à ces questions, tout en nous permettant une incursion dans leur milieu de vie. Vous verrez, nous avons plusieurs fois raison d'être fiers de nos profs ! », ajoute-t-il.

## LA VALORISATION, AU CŒUR DES PRIORITÉS

Depuis plusieurs années, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) fait de la valorisation de la profession enseignante une grande priorité.

« *Prof, ma fierté !* est une belle initiative qui permet de faire reconnaître le rôle primordial que jouent les enseignantes et les enseignants dans la vie des élèves québécois, jeunes ou moins jeunes. C'est une tape dans le dos pour toute une profession, une façon de dire aux profs que nous sommes conscients des efforts qu'ils déploient au quotidien dans leurs salles de classe », explique Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

La série a aussi comme objectif de montrer le plus fidèlement possible la réalité vécue à tous les jours dans les écoles du Québec. « Les enseignants font un travail remarquable, dans des conditions qui sont parfois difficiles. Il faut beaucoup de passion pour arriver à éveiller celle de ses élèves », ajoute-t-elle.

## BIEN PLUS QU'UNE WEBSÉRIE...

Grâce au site [profmafierte.com](http://profmafierte.com), la FSE-CSQ recueille annuellement des centaines de témoignages d'élèves, de collègues, de parents et de célébrités. Ces derniers rendent hommage, de façon touchante, à une enseignante ou un enseignant qui a marqué leur parcours scolaire. Vous pouvez lire ces témoignages sur le site Web de *Prof, ma fierté !*

Par ailleurs, une publicité tournée dans une classe de l'école des Moussaillons, à Saint-Philippe, a été diffusée en mars dernier sur les grandes chaînes de télé, notamment pendant les populaires émissions *Tout le monde en parle* (SRC) et *La Voix* (TVA). Elle vous a échappé ? Vous souhaitez la revoir ? Visitez sans tarder le site [fse.qc.net](http://fse.qc.net).



## À NE PAS MANQUER !

Les épisodes de la websérie *Prof, ma fierté !* seront diffusés en mai et en juin. Vous pourrez les regarder en visitant le site [profmafierte.com](http://profmafierte.com) ainsi que la page Facebook de la FSE ([facebook.com/FSECSQ](https://facebook.com/FSECSQ)).

# L'IPAD À L'ÉCOLE PLANCHE DE SALUT OU SIMPLE OUTIL DE MARKETING ?

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Aux États-Unis, plus de 6 millions d'élèves se servent de la tablette numérique à l'école. Au Québec, ils sont plus de 60 000 à l'utiliser quotidiennement. L'engouement pour ce nouvel outil est exceptionnel, mais comment se fait l'intégration de cette technologie en classe ?

C'est à cette question que **Thierry Karsenti** et son équipe de l'Université de Montréal ont voulu répondre en menant une vaste enquête auprès de 6 057 élèves et de 302 enseignantes et enseignants<sup>1</sup>. **Nouvelles CSQ** a rencontré ce chercheur passionné, qui est aussi titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information de la communication (TIC) en éducation, afin qu'il nous livre ses observations et le résultat de ses plus récents travaux.

**Pourquoi avoir choisi l'iPad plutôt que d'autres tablettes numériques comme objet de recherche ?**

**Thierry Karsenti** : Tout simplement parce que l'iPad est de loin la tablette la plus populaire dans les écoles ; elle est présente dans 90 % des établissements au Canada. Son développement est fulgurant, avec plus de 300 000 applications dédiées. De plus, l'appareil contient à peu près tout ce qu'on peut souhaiter : un appareil photo, une caméra vidéo, un outil de traitement de texte et il donne accès à la connaissance via Internet.

<sup>1</sup> KARSENTI, Thierry, et Aurélien FIEVEZ (2013). *L'iPad à l'école : usages, avantages et défis*, [karsenti.ca/ipad](http://karsenti.ca/ipad)

**L'intégration des technologies en classe n'a pas toujours donné les résultats escomptés. En quoi la tablette numérique vient-elle changer la donne ?**

**Thierry Karsenti** : L'intégration des nouvelles technologies dans les écoles n'a pas toujours connu une issue heureuse, car les nombreux problèmes techniques rencontrés venaient alourdir la tâche déjà imposante des enseignantes et enseignants. Ces personnes se sont parfois découragées, car elles passaient trop de temps à résoudre les problèmes techniques et pas assez à enseigner. L'iPad vient modifier radicalement cette situation, car il est ergonomique, et son utilisation présente peu de problèmes techniques.

**Certains techno-enthousiastes reprochent parfois au monde de l'enseignement d'être réfractaire aux nouvelles technologies. Qu'en pensez-vous ?**

**Thierry Karsenti** : On blâme souvent à tort les enseignantes et enseignants de ne pas utiliser suffisamment les technologies en classe, mais leur intégration comporte d'importants défis qu'il ne faut pas sous-estimer. On ne se rend pas compte à quel point leur tâche est complexe. À ce sujet, il y a une vidéo que j'adore, intitulée *Bref je suis un prof*<sup>2</sup>. Cette vidéo circule sur les réseaux sociaux depuis un moment et elle résume fort bien la lourdeur de la tâche d'enseignement.

<sup>2</sup> Voir à la page 25 du magazine



Photos Thierry Karsenti

On parle parfois des enseignantes et enseignants en termes de *technophiles* ou de *technophobes*. Cette catégorisation me paraît simpliste. J'estime qu'il est préférable que le personnel enseignant soit *technoréfléchi*, si je peux m'exprimer ainsi. Ce n'est pas parce qu'une technologie innovante fait son apparition sur le marché qu'il faut foncer tête baissée et l'adopter sans discernement.

### **Justement, comment s'assurer qu'on en fait un usage réfléchi ?**

**Thierry Karsenti :** Si on veut que le personnel enseignant utilise efficacement les technologies, il faudra non seulement rendre la formation plus accessible, mais aussi prévoir du temps de libération pour lui permettre d'intégrer ces technologies aux activités d'apprentissage. Dans certaines commissions scolaires en Ontario, les enseignantes et enseignants disposent de dix jours de libération par an pour réfléchir sur leur enseignement et améliorer leurs pratiques.

Le Québec ne pourrait-il pas en faire autant ? Notre enquête révèle que plus de 70 % des enseignantes et enseignants interrogés n'avaient jamais, ou très rarement, utilisé l'iPad avant l'expérience scolaire. Dans ce contexte, on comprendra facilement l'importance de la préparation à l'usage pédagogique de cet outil.

### **Quels sont les principaux bénéfices liés à l'utilisation de la tablette tactile révélés par votre recherche ?**

**Thierry Karsenti :** Notre étude met en évidence de nombreux avantages tels que la motivation accrue des élèves, l'accès simplifié à l'information, la portabilité de l'outil, l'annotation des documents PDF, l'organisation du travail plus aisée, la qualité des présentations des élèves et de leurs profs, la collaboration accrue entre les élèves, la créativité soutenue, la variété des ressources présentées (textes, images, vidéos, applications), la possibilité pour les élèves d'aller à leur rythme, etc.



Photo François Beaugard

**Thierry Karsenti**

### **Les parents sont souvent en conflit avec les enfants sur la question de la surutilisation de l'ordinateur et des réseaux sociaux. Est-on sur le point de transposer ce champ de bataille en classe ?**

**Thierry Karsenti :** La distraction est un des inconvénients majeurs liés à l'utilisation de l'iPad, car ces tablettes permettent très facilement de faire autre chose que d'écouter son prof. Les recherches révèlent que les jeunes de 13 à 17 ans s'envoient en moyenne 3 500 textos par mois ; il serait naïf de croire qu'ils ne tenteront pas d'en faire autant en classe. Lors de nos entrevues, certains élèves nous ont avoué candidement qu'ils posaient les dictionnaires sur leur bureau non pas pour les consulter, mais pour se cacher quand ils faisaient autre chose que les tâches requises...

Au cours de notre enquête, un prof m'a dit ceci : « Avant, je regardais les élèves dans les yeux pour savoir si je retenais leur attention, maintenant je regarde leur écran. » Voilà un enseignant clairvoyant, et les profs qui ont l'habitude de rester assis derrière leur bureau pour donner leur matière seraient sans doute avisés de circuler davantage dans la classe.



### **Tout ça, c'est bien intéressant, mais la vraie question n'est-elle pas de déterminer si les élèves apprennent plus et mieux ?**

**Thierry Karsenti :** En effet, les technologies n'ont leur place que dans la mesure où elles contribuent de façon significative à la réalisation de la mission de l'école, à savoir : instruire, socialiser et qualifier. Malgré la croyance populaire voulant que l'usage de la tablette tactile favorise l'apprentissage, aucune recherche fondée sur des données empiriques ne le démontre clairement. C'est normal puisque l'introduction de l'iPad en milieu scolaire est très récente. Par contre, notre enquête démontre que la tablette tactile est dotée d'un potentiel éducatif impressionnant même si son intégration ne se fait pas sans heurt.

### **Alors, la tablette en classe : planche de salut ou simple outil de marketing ?**

**Thierry Karsenti :** Ce qu'il faut retenir, c'est que ce ne sont pas les technologies en soi qui importent, mais bien l'usage qu'on en fait. Pour cela, je fais confiance aux enseignantes et enseignants, mais encore faut-il mieux les soutenir dans leurs efforts pour améliorer la réussite. Le but premier de cette recherche était justement de permettre, après un éclairage scientifique et empirique, d'aider écoles, enseignants et élèves à faire un usage plus réfléchi et éducatif de cet outil en contexte scolaire. /

## CONVENTION COLLECTIVE ÉCRITE AU FÉMININ

# LE POINT D'EXCLAMATION D'UNE CARRIÈRE BIEN REMPLIE !

MAXIME GARNEAU-LAVOIE *Conseiller FSE aux communications*

**La convention collective qui lie le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR) et la Commission scolaire des Navigateurs, en banlieue de Québec, est unique dans le monde de l'éducation. Pourquoi ? Parce que, contrairement à la règle établie, c'est le féminin qui l'emporte sur le masculin en ses pages.**

En effet, la clause 2-2.03 de l'entente se lit comme suit : « Dans la présente entente ainsi que dans les arrangements locaux, le genre féminin comprend le genre masculin, à moins que le contexte n'indique le contraire. »

Fait inusité ? Excès de zèle ? Pas du tout. C'est simplement une question de logique, selon Ghislaine Leroy-Audy, ex-vice-présidente du SEDR, qui est à l'origine de cette première.

« Nous souhaitons lancer le message qu'il est temps de mettre de côté la vieille règle voulant que le masculin l'emporte sur le féminin, particulièrement dans les cas où l'on s'adresse presque exclusivement à des femmes. C'est une règle qui devrait appartenir au passé », explique-t-elle.

D'ailleurs, quand elle s'adresse à une assemblée composée, par exemple, de 85 femmes et de 15 hommes, elle utilise le féminin. « Les hommes présents ne sont pas offusqués. Comme nos membres sont en très forte majorité des femmes, c'est simplement logique d'utiliser le féminin. »

### UNE FEMME ENGAGÉE

En plus de son engagement syndical, Ghislaine Leroy-Audy a milité très tôt pour la cause des femmes. « J'ai participé à plusieurs grandes luttes, tout simplement parce qu'elles correspondaient à mes valeurs profondes. »

Elle a notamment milité pour les congés de maternité, les services de garde et les garderies subventionnées. « Il était temps de remettre les pendules à l'heure et de stopper ce cercle vicieux qui, à une certaine époque, désavantageait systématiquement les femmes et la vie familiale. Mon principal intérêt a toujours été de représenter le plus possible la voix des femmes et surtout pas de mettre de côté celle des hommes », précise-t-elle.

### LE POINT D'EXCLAMATION

La syndicaliste estime que la signature de la première convention collective féminisée en éducation est un beau clin d'œil à sa carrière. « Je vois ça comme le point d'exclamation de mon militantisme et de ma carrière syndicale. C'est un peu comme si nous disions : "Regardez où nous en sommes rendus ! Arrêtons de nous attarder à de vieilles règles passéistes. Soyons logiques !" »

Elle refuse toutefois de prendre tout le crédit pour cet accomplissement peu banal. « L'idée est venue du conseiller du SEDR, Réal Laforest, pour qui j'ai énormément de respect. Il a été mon grand collaborateur. Il croyait beaucoup au projet d'une première convention collective au féminin dans le monde de l'éducation. »

Les représentantes et représentants de la commission scolaire des Navigateurs ont aussi fait preuve d'ouverture. « Ils auraient pu s'y opposer puisqu'il s'agissait d'une idée du syndicat, mais, au contraire, ils ont fait preuve d'une belle écoute », explique-t-elle.

### CONFIANCE EN L'AVENIR

La nouvelle retraitée, qui a longtemps fait partie du Comité de la condition des femmes de la CSQ, a confiance en la prochaine génération pour continuer de mener les combats qui lui sont chers.

« Je suis fière de faire partie d'une société où la justice sociale et l'égalité des chances sont des priorités. Même si ce message passe moins bien auprès de certains groupes de notre société, particulièrement en raison du discours de quelques médias qui ont beaucoup d'influence, je constate que plusieurs jeunes sont bien au fait des victoires acquises par le mouvement syndical, et qu'ils ont l'intention de poursuivre le travail », conclut-elle avec satisfaction. /



Photo Carole Bouchard

Réal Laforest et Ghislaine Leroy-Audy



BREF, JE SUIS UN PROF

# UN SUCCÈS PHÉNOMÉNAL

ANNABELLE SIROIS *Collaboration*

**Des enseignantes membres du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT) ont réalisé une vidéo originale dépeignant avec humour une journée dans la vie d'un prof. En ligne depuis le 24 février dernier, cette capsule Web a récolté près de 700 000 visionnements !**

En s'inspirant d'anecdotes vécues, les enseignantes Manon Paquet, Isabelle Rivest et Julie Gélinas ont scénarisé la vidéo *Bref, je suis un prof*. Elles ont été appuyées dans leur travail par Dominique Leclerc à la réalisation ainsi que par 36 élèves et parents qui ont accepté de participer au tournage.

Manon Paquet, que l'on découvre avec plaisir dans la vidéo, explique que l'objectif du projet était d'amorcer une réflexion, mais aussi de donner un nouveau sens au discours des enseignantes et enseignants par rapport à leurs conditions de travail.

« Puisque nous négocions actuellement notre convention collective locale, nous désirions faire passer certains messages [...]. C'était donc une manière non traditionnelle, humoristique et positive de montrer que nous sommes passionnés par notre profession, mais que celle-ci implique une réalité que les gens ne voient pas nécessairement. »

Selon elle, l'engouement pour la vidéo est dû au fait que les gens se sont reconnus dans le scénario et les personnages. La réaction est unanime : la communauté locale, le personnel enseignant et le SEUAT sont tous très fiers du résultat de cette initiative. /

MA PLUS BELLE HISTOIRE

## UN SUCCÈS ANNÉE APRÈS ANNÉE

MAXIME GARNEAU-LAVOIE

*Conseiller FSE aux communications*

La onzième édition du concours d'écriture *Ma plus belle histoire* a culminé, le 20 mars dernier, avec le lancement officiel du recueil 2014 lors du Conseil fédéral de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) à Québec.

Encore cette année, l'activité destinée aux adultes en formation a été un grand succès ! Plus de 520 textes ont été recueillis en provenance de 72 centres situés aux quatre coins de la province. Comme tous les ans, les textes s'étant le plus démarqués ont été publiés dans un recueil, tiré à plus de 5 500 exemplaires.

« On parle beaucoup de décrochage scolaire dans l'actualité. Ce dont on parle moins, c'est de toutes ces personnes qui, malgré de nombreuses embûches, choisissent de persévérer ou de faire un retour à l'école. La publication du recueil met en relief les efforts de ces gens admirables qui ont le goût de participer activement au développement de notre société », affirme Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

Le grand gagnant de la mention Coup de cœur est François-Olivier Champagne, du Centre Monseigneur-Côté de Victoriaville. Accompagné par son enseignante, Danielle Côté, lors de l'événement, le lauréat a fait la lecture de son récit intitulé *La dernière main* devant les membres du Conseil fédéral de la FSE-CSQ. /

LA FPSS-CSQ EN TOURNÉE DANS QUATORZE VILLES

# UNE OPÉRATION MÉDIATIQUE RÉUSSIE

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) a effectué une importante tournée, du 19 mars au 5 mai, sous le thème L'école a besoin de soutien. Le président, Éric Pronovost, et la vice-présidente, Mélanie Renaud, se sont arrêtés dans pas moins de quatorze villes pour rencontrer les médias et revendiquer des engagements fermes de la part du gouvernement et des commissions scolaires. Les importantes compressions qu'a subies le personnel de soutien, au cours des dernières années, ne sont d'ailleurs pas sans conséquence pour les élèves.

Lors de chacune des conférences de presse, le président de la Fédération était accompagné de la présidente ou du président du syndicat régional, qui brossait un portrait de la situation. Pour sa part, Éric Pronovost a multiplié les interventions et les entrevues, répétant qu'il est urgent qu'on revalorise les femmes et les hommes qui font partie du soutien scolaire et dont le travail est essentiel pour assurer la réussite des élèves.

« Quand on coupe dans le personnel de soutien scolaire, ce sont les services directs aux élèves qui sont touchés. C'est le temps qu'on en prenne conscience ! Nos 27 000 membres sont répartis dans pas moins de 81 corps d'emplois et ils interviennent chaque jour, en première ligne, auprès des élèves et des parents », a-t-il affirmé.

« Ce n'est pas vrai qu'on peut abolir des postes ou réduire le nombre d'heures de travail, comme on l'a fait au cours des dernières années, sans que cela diminue la qualité des services dans nos écoles et nos centres. Il est plus que temps que le personnel de soutien scolaire ait sa place sur la première marche du podium de notre système d'éducation, au même titre que le personnel enseignant et le personnel professionnel », a ajouté, du même souffle, le président de la FPSS-CSQ.

## UNE SITUATION À REDRESSER

Éric Pronovost affirme que non seulement le personnel de soutien scolaire ne doit plus faire l'objet de nouvelles coupes, de quelque façon que ce soit, mais qu'il faut également redresser la situation pour conserver un personnel qualifié.



Éric Pronovost (à droite) accompagné de Dominic Latouche, président du Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

« Il faut cesser de voir les emplois en soutien comme un travail secondaire. Les gens qui occupent ces emplois ont choisi d'y faire carrière, sont compétents, qualifiés et possèdent une expertise, dans leur domaine respectif, dont on ne peut se passer. Malheureusement, on gaspille trop souvent cette expertise en leur faisant faire de menus travaux pendant que l'on confie à des sous-traitants des responsabilités plus importantes. Cette façon de faire dévalorise nos professions et ne garantit aucune économie aux commissions scolaires », déclare-t-il.

## AUX PREMIERS RANGS DE LA BATAILLE POUR LES OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Il pense, notamment, au cas des ouvriers spécialisés du secteur public, dont ceux des établissements scolaires, qui font face à un très sérieux problème d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre causé directement par le manque de reconnaissance pour le travail accompli. Cela se traduit particulièrement par un retard salarial, jusqu'à 30 % dans certains cas, comparativement au privé.

## UNE BELLE CAMPAGNE WEB

La campagne L'école a besoin de soutien vise à faire connaître et reconnaître l'importance du travail effectué par le personnel de soutien scolaire. Pour en savoir plus, visitez le site [besoindesoutien.org](http://besoindesoutien.org). Vous y trouverez plusieurs capsules vidéo et entrevues réalisées avec des membres du personnel de soutien scolaire. /

# CHLOÉ LACASSE, UNE ARTISTE À SURVEILLER !

FÉLIX CAUCHY-CHAREST *Gestionnaire de communauté CSQ*

**Grande gagnante des Francouvertes 2011, Chloé Lacasse a accepté de prêter *Tout va bien*, une des chansons de son premier album, à la campagne L'École a besoin de soutien de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ). *Nouvelles CSQ* a rencontré cette artiste prometteuse, qui vient tout juste de dévoiler son deuxième album *Lunes*.**

« On fait de la musique pour que ça parle aux gens. De savoir qu'une chanson qu'on a écrite peut avoir le pouvoir de rassembler les gens, ça fait du bien ! J'espère que ça aura le succès voulu ! », confie-t-elle, heureuse que la Fédération ait choisi sa chanson.

« Je fais partie de la relève. En donnant une voix, comme ça, à des artistes qui travaillent fort, c'est une belle forme d'entraide, c'est enrichissant des deux côtés », poursuit-elle. Un bel exemple de ce qu'une organisation syndicale peut faire pour la culture québécoise.

## LE SYNDICALISME AUTREMENT

Ayant grandi dans un milieu militant, Chloé Lacasse est consciente de l'importance de l'action syndicale. « Mes deux parents étaient des militants syndicaux. Je comprends très bien la nécessité de protéger les travailleurs. Il ne faudrait surtout pas qu'il n'y ait plus de syndicat, ce serait dramatique. »

En tant que musicienne, elle est membre de l'Union des artistes (UDA), dont elle dit le plus grand bien. « Il y a encore beaucoup de travail à faire pour nous protéger, mais nous avons au moins des balises pour les tarifs de base. En culture, c'est difficile de faire valoir nos intérêts. »

Selon elle, le milieu de la culture pourrait d'ailleurs inspirer les syndicats dans la défense des travailleuses et travailleurs atypiques. « Ma génération, pas juste dans le domaine culturel, compte beaucoup de travailleurs autonomes. On travaille sans filet. C'est certain que ça va prendre de nouvelles structures pour protéger ces groupes de travailleurs. »

## RÉINVESTIR EN ÉDUCATION

À la question : « Connais-tu le travail du personnel de soutien ? », Chloé Lacasse a très bien défini ce travail dans l'ombre. Elle n'a d'ailleurs pas sourcillé en apprenant que près de 81 corps d'emploi se trouvaient dans cette catégorie. Elle est aussi bien consciente de l'importance du rôle du personnel de soutien dans la réussite des élèves et le bon fonctionnement des établissements scolaires. Pour elle, il ne fait aucun doute : le gouvernement doit réinvestir en éducation.



Chloé Lacasse

Photo Jean-François Leblanc

## CHANGER LES CHOSES

Son rêve pour le Québec dans dix ou quinze ans ? « J'espère que, politiquement, on va avoir des gens inspirants à la tête du Québec. Il y a un cynisme qu'il faut briser ; on doit se réappropriier le Québec, collectivement. »

« Comme citoyens, on peut s'impliquer, partager des idées, s'intéresser à l'autre. Ça part de là, c'est un peu *peace and love*, mais c'est ça quand même à la base. S'intéresser aux autres, tout part de là », conclut-elle. /



Vidéo de la campagne *L'école a besoin de soutien*

## DES EXEMPLAIRES DE LUNES À GAGNER !

Vous souhaitez en gagner un exemplaire ? Rien de plus simple ! Rendez-vous sur la page Facebook de la FPSS-CSQ ([facebook.com/FPSS.CSQ](https://facebook.com/FPSS.CSQ)) et celle de la CSQ ([facebook.com/lacsq](https://facebook.com/lacsq)) et cliquez sur « J'aime ». Dix CD seront tirés, le 30 mai prochain, parmi les personnes aimant les deux pages. Faites vite !



L'interprétation orale en milieu scolaire

# PORTRAIT D'UNE PROFESSION MÉCONNUE, MAIS INDISPENSABLE

ANNABELLE SIROIS *Collaboration*



Photos: André Massicotte

**Le métier d'interprète oral en milieu scolaire est essentiel au développement et à l'épanouissement des enfants atteints de surdité. Les interprètes occupent une place centrale dans la vie de ces écoliers, puisque leur rôle est non seulement de leur permettre d'assimiler des connaissances, mais aussi de les aider à socialiser avec le monde extérieur afin d'améliorer leur bien-être et de briser l'isolement.**

Claude Galibois est interprète orale à l'école Laffèche à Grand-Mère et membre du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (SESM). Son travail, qu'elle exerce avec passion depuis maintenant plus de 17 ans, consiste à accompagner des élèves ayant un problème de surdité tout au long de leur cheminement académique, afin de favoriser l'apprentissage, la communication et la socialisation. Elle travaille donc à leur côté du lundi au vendredi, de 8 h à 15 h, que ce soit en classe, à la récréation ou dans les rencontres avec les spécialistes.

Cet accompagnement soutenu, qui débute généralement en première année du primaire, amène les élèves à développer des outils leur permettant d'utiliser de façon autonome la langue française dans leurs interactions. Une telle proximité favorise aussi le développement de liens de confiance et un attachement significatif, et ce, sur une longue période de temps, entre l'interprète et l'enfant.

Pour Claude Galibois, l'évolution des enfants avec qui elle travaille est une source de valorisation importante et une des raisons pour lesquelles elle adore pratiquer son métier. Elle affirme que son cheminement avec un élève, c'est-à-dire où le travail a commencé et où il s'est terminé, fait partie de ses meilleurs souvenirs.

« De voir qu'on est capable de toujours l'amener plus haut et plus loin, c'est réconfortant et ça fait plaisir. On se dit qu'il a un super potentiel, qu'il est capable d'aller loin, qu'il a de l'imagination, qu'il est intelligent. On veut qu'il devienne indépendant et qu'il soit capable de se diriger vers les autres. Parce que dans la vie de tous les jours, quand il sera adulte, il n'aura pas toujours un interprète à côté de lui. Donc, le but est de le rendre autonome et le plus fonceur possible pour qu'il puisse aller loin », affirme-t-elle.



Claude Galibois

## IMPACT DE LA PÉNURIE DE RESSOURCES HUMAINES

Toutefois, le personnel de soutien en interprétation est peu nombreux à la commission scolaire. Pour cette raison, il est alors difficile de trouver une remplaçante ou un remplaçant en cas de besoin. Claude Galibois souligne que ce manque de personnel est un poids supplémentaire. Il est également difficile pour elle de s'absenter sans s'inquiéter pour la compréhension et l'assimilation de l'élève, surtout pour les plus jeunes qui sont moins indépendants, car ils ont un vocabulaire plus pauvre.

## UNE PROFESSION ESSENTIELLE

Elle termine en soulignant la nécessité de cette profession au sein des établissements scolaires de tous les niveaux. « L'école a besoin de personnel de soutien. Je pense qu'on est des personnes importantes dans la vie de ces élèves qui ont une surdité et qu'on fait la différence. Avec les années, l'interprète n'est pas juste la personne qui va servir d'intermédiaire pour les apprentissages, c'est aussi une personne qui va procurer du soutien à l'élève, sans toutefois devenir une béquille. » /

# Un comité vert pour changer le monde

ANNABELLE SIROIS *Collaboration*

Assurer un avenir viable pour la génération qui nous suivra est un enjeu crucial. Les impacts des changements climatiques, conjugués à la négligence honteuse des gouvernements en matière de politiques environnementales, font en sorte qu'il est essentiel de sensibiliser la population, notamment les jeunes, afin de favoriser des changements et de se donner les moyens d'agir pour conserver la santé de notre planète. Soucieuse de ces questions, la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ) a mis sur pied, en 2012, le Comité Vert de l'enseignement privé (CVEP). Coup d'œil sur une initiative qui a le vent dans les voiles.

« Notre comité s'appuie sur le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ). Il a comme mandat de produire et de diffuser de l'information à caractère environnemental pour tous les membres de la FPEP-CSQ, notamment par l'entremise de notre bulletin biannuel *La CouVerture*. Pour atteindre ces objectifs, le Comité assiste aux ateliers, aux formations et aux sessions nationales offertes par les EVB-CSQ, qui abordent des thématiques liées au développement durable », explique Lucie Robitaille, 2<sup>e</sup> vice-présidente de la Fédération et responsable du CVEP.

Le mouvement EVB-CSQ, qui compte maintenant plus de 1600 établissements au Québec, propose des activités à réaliser dans les milieux, qui favorisent l'engagement citoyen des jeunes et qui font la promotion des valeurs de l'écologie, du pacifisme, de la démocratie et de la solidarité. Les établissements membres ont aussi accès à des partenaires, comme Équiterre ou Oxfam-Québec, qui offrent également des programmes destinés aux jeunes.

« Et c'est le rôle du Comité Vert de l'enseignement privé d'en faire la promotion. Par les projets proposés aux établissements, le Comité souhaite encourager la présence de représentantes et représentants dans les milieux, susciter le désir d'adhérer au mouvement EVB-CSQ, et, ultimement, assurer un milieu de vie sain et inspirant pour les jeunes et les adultes », poursuit-elle.



Photo Félix Cauchy-Charest

De gauche à droite : Sonya Ouellette (Académie Lafontaine), Lucie Robitaille (Collège international Marie de France), Reda Haloui (Collège international Marie de France), Mélissa Renaud (Collège Bourget)

Si plusieurs établissements scolaires de la FPEP-CSQ ont le statut EVB-CSQ, tous n'ont pas encore franchi ce pas. « Dans nos milieux, il est parfois difficile de s'allier avec la direction pour mettre sur pied le projet de devenir un établissement EVB-CSQ, car le mouvement est issu d'une organisation syndicale. Toutefois, lorsque la direction saisit tous les effets positifs qu'un tel projet peut apporter au collège et aux élèves, elle emboîte le pas avec enthousiasme », précise Lucie Robitaille.

## PRIX DENIS BENOIT POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de favoriser les valeurs mises de l'avant par le réseau EVB-CSQ, la FPEP-CSQ a créé le prix Denis Benoit, en hommage au fondateur du Comité Vert, qui a aussi siégé au comité exécutif de la Fédération de 2007 à 2013. Ce prix, assorti d'une bourse de 500 \$, vise à reconnaître l'engagement des syndicats ou des collègues qui mènent des projets en éducation pour un avenir viable. /

### Sommet sur l'enseignement supérieur

# UN AN PLUS TARD, L'HEURE EST AU BILAN !

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur*

**Que sont devenus les cinq chantiers du Sommet sur l'enseignement supérieur, lancés par le gouvernement Marois, en février 2012 ? Ces travaux devaient porter sur l'aide financière aux études, le développement d'une politique de financement des universités, l'offre de formation collégiale, la loi-cadre et la gouvernance des universités ainsi que sur la création d'un conseil national des universités. Afin d'en dresser le bilan, une soixantaine d'acteurs des fédérations du collégial et des syndicats universitaires, affiliés à la CSQ, se sont réunis, en mars dernier. Une analyse et des observations qui portent à la réflexion.**

Un seul chantier de travail a débouché sur de réels changements : l'aide financière aux études. Les fédérations étudiantes, qui participaient aux travaux de ce chantier, ont convenu de la façon d'améliorer le programme d'aide financière aux études en convertissant 125 millions de dollars de crédits d'impôt en prêts et bourses. À ce chapitre, la hausse des frais de subsistance dans le calcul de l'aide financière admissible de même que du seuil à partir duquel une contribution est demandée aux parents – de 35 000 \$ à 45 000 \$ en 2016 – sont les principales mesures retenues par les étudiants.

### LA VALSE DES PETITS PAS

Malheureusement, les choses progressent beaucoup moins rapidement au sein des chantiers visant la création d'un conseil national des universités, la révision des pratiques de gouvernance des universités et le développement d'une politique de financement des universités.

Même si la CSQ souhaitait la création d'un conseil national ainsi que la révision de la gouvernance et de la politique de financement des universités, force est de constater que la création de ces chantiers s'apparente de plus en plus à une volonté de gagner du temps.

Quant au cinquième chantier, portant sur l'offre de formation collégiale, il semble plus encourageant. Toutefois, plusieurs questions importantes demeurent en suspens, notamment la formation continue, les créneaux régionaux et le déploiement de l'offre de formation. Ces questions doivent être traitées dans le rapport final, dont la publication est prévue en juin prochain. Compte tenu des tendances démographiques et des difficultés que vivent plusieurs cégeps en région, nul doute qu'il s'agit d'un rapport très attendu des trois fédérations du collégial de la CSQ.

### PROFITER DE LA CONJONCTURE FAVORABLE

Au moment d'écrire ces lignes, on ne connaît toujours pas l'identité du parti politique qui formera le prochain gouvernement du Québec. Peu importe sa couleur, il nous apparaît primordial que tout le travail effectué en marge du Sommet sur l'enseignement supérieur et au sein des chantiers de travail ne reste pas lettre morte.

L'ouverture créée par le printemps érable ne doit pas se refermer sans que des changements structurels en enseignement supérieur soient effectués. Jusqu'à maintenant, peu de résultats concrets ont émergé des travaux découlant du Sommet sur l'enseignement supérieur. Raison de plus pour maintenir la pression afin qu'aboutissent plusieurs réformes souhaitées. C'est la pérennité, la qualité et l'accessibilité de nos cégeps et universités qui sont en jeu. /



Photo Pascal Rattthe

De gauche à droite, à l'avant-plan : Alain Fortier, président du SRFPU, Marc Nantel, 1<sup>er</sup> vice-président de la CSQ, Rachel Lépine, présidente du SPPRU. À l'arrière plan : Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ, Bernard Bérubé, président de la FPPC-CSQ, Anne Dionne, présidente de la FPSES-CSQ et André Poulin, président du SCCCUS.

# LESGRASDUR.CA S'EXPRIMENT ENFIN !

PIERRE AVIGNON *Conseiller recherche et information FEC-CSQ*

**Tous des gras dur, trop payés, trop protégés... trop syndiqués ! Ces préjugés envers le personnel de l'État sont malheureusement aussi... trop répandus. Que dire de ceux envers les enseignantes et les enseignants de cégep ?**

Comment s'attaquer aux préjugés tenaces malgré des faits qui démontrent, par exemple, l'existence d'un salaire plus avantageux pour les employées et employés du secteur privé (à diplôme identique) ou le taux de précarité très (trop) élevé parmi les membres de nos organisations syndicales ? Même le journal *La Presse*, par la plume d'Yves Boisvert, répondait négativement à la question : « Gras dur, les employés de l'État ? »<sup>1</sup>.

« Plutôt que de continuer à diffuser les faits – qui ne semblent pas suffisamment convaincre –, nous proposons d'illustrer les préjugés afin de démontrer leur côté ridicule », explique Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ). Cette initiative s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la campagne de valorisation de la profession qui a été votée lors du Congrès de la Fédération, en juin 2013.

Malgré un rapport<sup>2</sup> publié conjointement par les parties syndicale et patronale, en 2008, plusieurs caractéristiques de la profession demeurent mal connues, notamment tout le travail qui, comme dans les universités, s'effectue dans les programmes, sur le plan local. Et que dire de certaines déclarations de personnalités publiques envers les cégeps... Mieux vaut en rire (comme nous proposons de le faire pour sensibiliser...), que d'en pleurer ! /

1 BOISVERT, Yves (2011). « Gras dur, les employés de l'État ? », *La Presse* (21 février), [blogues.lapresse.ca/boisvert/2011/02/21/gras-dur-les-employes-de-letat](http://blogues.lapresse.ca/boisvert/2011/02/21/gras-dur-les-employes-de-letat).

2 COMITÉ PARITAIRE CPNC, FAC, FEC, FNEEQ (2008). *Enseigner au collégial... Portrait de la profession*, Comité patronal de négociation des collèges, 73 p.



Ne manquez pas les cinq bandes dessinées qui seront publiées en mai sur le site [LesGrasDur.ca](http://LesGrasDur.ca). Nous vous invitons à les consulter et à les partager !

Suivez-nous sur [Facebook.com/feccsq](https://www.facebook.com/feccsq) et [@feccsq](https://twitter.com/feccsq)

## «Caya, la roche et la mer»

Conte pour enfants de 7 ans et plus

**Fanny et Antoine doivent résoudre une énigme : Qui est cet homme surnommé Caya et pourquoi se retrouve-t-il sur cette grosse roche jour après jour ?**

L'histoire s'inspire du Parc de la Roche à Caya, une attraction culturelle et touristique de L'Isle-aux-Coudres et constitue le premier tome d'une suite de récits dans lesquels Fanny et Antoine nous inviteront à partager leurs aventures dans différents endroits du Québec.

- Contient des notes bibliographiques et des questions «remue-méninges» favorisant l'apprentissage.
- Les enfants peuvent chanter avec la bande sonore.
- Une histoire qui suscite le goût et le plaisir de lire.

**18\$**  
(Livraison en sus)



**40 pages magnifiquement illustrées par Kim Veilleux artiste peintre. Agrémenté d'une chanson originale sur CD : Les jardins de Caya.**

Disponible dans toutes les librairies par Édipresse ISBN-13 978-2-9807690-1-6



Écoles ou particuliers,  
commandez directement  
au 418 889-9635  
colombe@videotron.qc.ca  
[www.colombedufour.com](http://www.colombedufour.com)

**Colombe Dufour**  
Auteure  
Compositrice  
Interprète



## NÉGOCIATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES

# PLAIDOYER POUR DES DEMANDES HARMONISÉES ET UNE STRATÉGIE COMMUNE

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

L'assemblée entérinant l'entente conclue avec la partie patronale, le 3 juin 2010, a constitué un événement historique déterminant pour le personnel professionnel des collèges. Pour la première fois de leur histoire, la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) et la section N-Collèges du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont maintenu le cartel de négociation jusqu'à l'obtention d'un règlement satisfaisant pour les deux groupes. Le syndicaliste de renom, Jean-Luc Lavoie, qui a présidé les assemblées délibérantes du cartel, se souvient de cet événement important.

« Ce jour-là, les personnes déléguées des deux regroupements ont réservé une ovation à leur président respectif, Bernard Bérubé (FPPC-CSQ) et Guy Cazeault (SPGQ-N). C'était un témoignage grandement mérité, et j'étais ému, car, pour la première fois en plus de trente ans de carrière comme aide pédagogique individuel (API) et comme militant syndical, je participais à un cartel de négociation fructueux qui s'était déroulé dans un climat d'écoute exceptionnel et, surtout, dans le respect des volontés de chacune des deux organisations syndicales », précise-t-il.

### UN CARTEL QUI RÉSISTE À L'ÉPREUVE

Fait remarquable : pour la première fois depuis la création des cégeps, les représentantes et représentants syndicaux du personnel professionnel des collèges ont réussi à surmonter leur rivalité organisationnelle et à concilier leur stratégie de négociation pour mener à terme un projet commun, lequel s'est conclu à l'avantage de leurs membres.



Photo François Beauregard

Jean-Luc Lavoie a été un membre fondateur du Syndicat du personnel professionnel du Cégep de Saint-Jérôme (FPPC-CSQ) et président de L'Association professionnelle des Aides pédagogiques individuels (APAPI). Il est l'auteur d'un livre intitulé *Une histoire pour notre avenir, trente-cinq ans de lutte pour le personnel professionnel des collèges*. En 1992, l'APAPI a lancé le prix Jean-Luc Lavoie afin de rendre hommage annuellement à un membre qui s'est distingué dans le réseau collégial ou auprès de l'APAPI.

« Les multiples tentatives de cartel, lors des négociations précédentes, avaient malheureusement échoué, souvent pour des raisons de divergences de stratégies de négociation », rappelle Jean-Luc Lavoie.

### UNE STRATÉGIE AVANTAGEUSE POUR LES MEMBRES

Pour ce professionnel, aujourd'hui retraité, ce n'est pas normal qu'une personne du Collège Montmorency (SPGQ-N) ait des conditions de travail différentes de celle qui occupe exactement les mêmes fonctions professionnelles au Collège Lionel-Groulx (FPPC-CSQ).

« Il y va de l'intérêt des membres de se présenter en négociation avec des demandes harmonisées et une stratégie commune, car aujourd'hui la partie patronale est bien organisée et structurée », évalue-t-il.

Le résultat de la dernière négociation lui donne raison puisque des gains significatifs ont été obtenus sur le plan de la reconnaissance de la scolarité par l'ajout de l'équivalent d'échelons supplémentaires et par des améliorations notables au chapitre de l'aménagement du temps de travail.

### UNE BONNE DOSE DE SOLIDARITÉ ET DE DÉTERMINATION

La FPPC-CSQ a toujours travaillé pour une meilleure reconnaissance et une valorisation de l'expertise de ses membres. Elle entend bien poursuivre ce but lors de la prochaine négociation du secteur public.

« Pour éviter de subir des reculs dans le contexte actuel de coupes budgétaires, qui frappent de plein fouet le réseau collégial, et réussir à nouveau à faire des gains intéressants, les professionnelles et professionnels de collège devront faire preuve d'une détermination à toute épreuve et d'une grande solidarité lors de la prochaine négociation. Ils font un travail remarquable, souvent peu reconnu, pour appuyer le personnel enseignant, les services administratifs ainsi que des milliers de jeunes et d'adultes sur le chemin de la réussite. Ils méritent une meilleure reconnaissance et des conditions de travail à la hauteur de l'importance de leur contribution à la vie collégiale », conclut Jean-Luc Lavoie. /

NÉGOCIATION DU SCCCUS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

# Le statu quo n'est pas une option !

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Depuis le dépôt des demandes du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS), à l'automne dernier, plus d'une dizaine de rencontres de négociation ont eu lieu. Le ton demeure cordial, pour le moment, mais le syndicat sent peu d'empressement de la part des patrons à améliorer les conditions de travail de ses 2 600 membres. Pour Mario Lambert, porte-parole syndical à la négociation, le statu quo n'est pas une option, les enjeux sont trop importants.



Photo: François Beauregard

Mario Lambert

Les universités se sont fait imposer des coupes budgétaires draconiennes par le gouvernement cette année. La solution de facilité pour équilibrer leur budget consiste à s'en prendre aux conditions de travail du personnel plus vulnérable sur le plan des protections syndicales.

« L'université tente de remplacer les chargés de cours plus expérimentés par des plus jeunes ou encore par des auxiliaires d'enseignement afin de réaliser des économies. Le contexte financier actuel nous conduit donc à faire de la protection de l'intégrité de la tâche une priorité de cette négociation. Il y a là un enjeu majeur pour la qualité de l'enseignement », soutient le porte-parole syndical.

## DES COMPÉTENCES À RECONNAÎTRE

On conviendra qu'on ne peut diriger un établissement universitaire sans vraiment tenir compte de celles et ceux qui dispensent plus de 50 % de la formation. Pourtant, contre toute logique, c'est la situation qui prévaut toujours dans certaines facultés.

« Dans la plupart des conseils de faculté, il y a plus de représentants étudiants que de chargés de cours. C'est un non-sens ! Il faut que la direction cesse de traiter nos membres comme des professeurs de seconde zone. Ce sont des spécialistes dont les compétences et la qualité du travail doivent être reconnues », affirme Mario Lambert.

## UNE QUESTION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La valorisation de la profession ne passe d'ailleurs pas uniquement par une meilleure représentation des membres du SCCCUS dans les structures décisionnelles, mais aussi par le respect de leur autonomie et la pleine reconnaissance de la propriété intellectuelle de leur travail. À cet égard, la formation à distance pose problème.

« Dans certains cas, l'Université s'approprie les contenus de cours préparés par nos membres, pour ensuite demander à des auxiliaires d'enseignement moins bien rémunérés d'assurer l'encadrement. C'est inacceptable ! », tranche le syndicaliste.

## UNE AUTRE GRANDE PRIORITÉ

Les chargées et chargés de cours à forfait sont des personnes à qui l'on confie des tâches de coordination, de représentation ou d'encadrement en plus de leur activité d'enseignement. Ils ont un rattrapage important à faire sur les plans du salaire, de la protection de leur tâche et du respect de l'ancienneté. L'amélioration de leurs conditions de travail fait donc aussi partie des grandes priorités du SCCCUS.

## UN RÈGLEMENT D'ICI L'ÉTÉ ?

« Nous avons toujours comme objectif un règlement satisfaisant avant l'été. En ce sens, l'heure des bilans et des décisions approche pour nos membres, qui devront bientôt prendre la mesure de la distance qui sépare les propositions patronales de nos demandes prioritaires », conclut Mario Lambert. /

*« Il faut que l'administration cesse de traiter nos membres comme des professeurs de seconde zone. »*



## Koperasyon nan sante

# DE ENFIMYÈ NAN PÒTOPRENS<sup>1</sup>...

RICHARD LANGLOIS *Responsable CSQ des relations internationales*

**Depuis qu'elle est active dans le domaine de la coopération au développement, la CSQ a toujours concentré ses interventions dans le secteur de l'éducation. Pour la première fois de son histoire, elle a réalisé une mission de coopération en santé, à Port-au-Prince, en collaboration avec deux infirmiers issus de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), Michel Flageole et Yvan St-Pierre. Une aventure épuisante, mais combien enrichissante !**

Revenons un peu en arrière. Dans la foulée du grand séisme de 2010 en Haïti, le syndicat étasunien AFT (American Federation of Teachers) a collaboré avec la CTSP – une confédération syndicale haïtienne qui regroupe, entre autres, des travailleuses et des travailleurs de la santé – à la construction d'une clinique à Port-au-Prince. Du personnel infirmier des États-Unis s'y était rendu à quelques reprises pour animer la clinique et travailler à la formation des collègues syndiqués haïtiens. Si, durant la période suivant immédiatement le séisme, les besoins urgents de la population haïtienne étaient démesurés, la demande en soins de base est demeurée criante dans l'ensemble du pays, particulièrement à Port-au-Prince. C'est donc dans l'optique de dynamiser et de pérenniser la clinique qu'AFT a proposé cette mission à la CSQ.

Le premier volet de la mission consistait en une formation s'adressant à plus de vingt collègues en provenance de diverses régions du pays. « Dans un premier temps, nous devions préparer un manuel en soins infirmiers pouvant être facilement consulté. Pendant deux jours, Yvan et moi avons enseigné ces notions de soins à des personnes provenant de différents corps de métier, dont des infirmières. Cette initiative répondait à un des objectifs de la CTSP, soit de rendre accessibles des formations utiles aux membres afin qu'ils puissent prodiguer des soins », explique Michel Flageole.

Le second volet en fut un de supervision dans la clinique ouverte pour l'occasion. « Nous étions fébriles à l'idée de mettre à profit notre expérience. De nombreux patients attendaient sous un grand arbre, dont l'ombre couvrait la salle d'attente à ciel ouvert. Ce fut un feu roulant du début à la fin : la prise de signes vitaux, l'évaluation physique et l'identification des symptômes nous permirent de les diriger vers les ressources médicales adéquates. Après la visite du spécialiste, nous avons pu administrer les ordonnances et nous assurer du suivi avec les collègues de la CTSP. Certains cas ont toutefois révélé un état de santé précaire », poursuit Yvan St-Pierre.

Deux jours et trois cent cinquante patients plus tard, nos deux collègues, épuisés mais fiers du travail réalisé, ont pu dire « mission accomplie ! » Cette expérience restera gravée dans leur mémoire, tout comme les sourires de celles et ceux pour qui ce baume fut aussi précieux qu'inattendu.

### LA CSQ ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

**La CSQ travaille, depuis fort longtemps, à construire la plus large solidarité possible avec des partenaires syndicaux étrangers. Dans les années 1980, cette préoccupation s'est traduite par l'engagement de la Centrale dans le domaine de la coopération internationale. C'est d'ailleurs au cours de cette décennie que ses deux axes d'intervention – la Francophonie et l'Amérique latine – se sont précisés. L'Afrique francophone et Haïti constituent depuis des zones d'intervention privilégiées. /**

<sup>1</sup> Traduction du haïtien : Coopération au développement – deux infirmiers à Port-au-Prince...

<sup>2</sup> Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Coeur-du-Québec

LE PERSONNEL SOIGNANT

# PRESSÉ COMME UN CITRON !

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

**L'alarme est sonnée. Certains faits ne trompent pas. Le rapport gouvernemental de la Gestion de la présence au travail 2013<sup>1</sup> révèle une augmentation des absences prolongées pour maladie dans le réseau de la santé. Perçue comme un problème « de santé » à régler, la hausse des congés d'invalidité ne serait-elle pas le symptôme d'un mal plus profond ?**

Lorsque le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a dressé ce portrait de la situation, il visait un objectif, soit aider les directions d'établissement à prioriser leurs actions et à investir dans des mesures pour améliorer la santé et le mieux-être du personnel, tout en leur donnant des cibles à atteindre. Cette initiative a-t-elle été efficace ? Il semblerait que non. Pour l'année 2012-2013, aucune des régions du Québec n'a atteint les objectifs fixés.

Pire encore, on s'expliquerait mal, au ministère, la hausse des congés de maladie... En effet, le directeur de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement aurait reconnu que les cibles de réduction sont irréalistes et que les actions mises de l'avant dans les établissements ne sont pas appropriées.

Mauvais traitement ou mauvais diagnostic ? Possiblement les deux. Les auteurs du rapport *Gestion de la présence au travail* sont explicites : « ... les établissements devront changer leurs modes d'intervention administrative et préventive de façon importante et soutenue s'ils souhaitent rencontrer leurs engagements ».

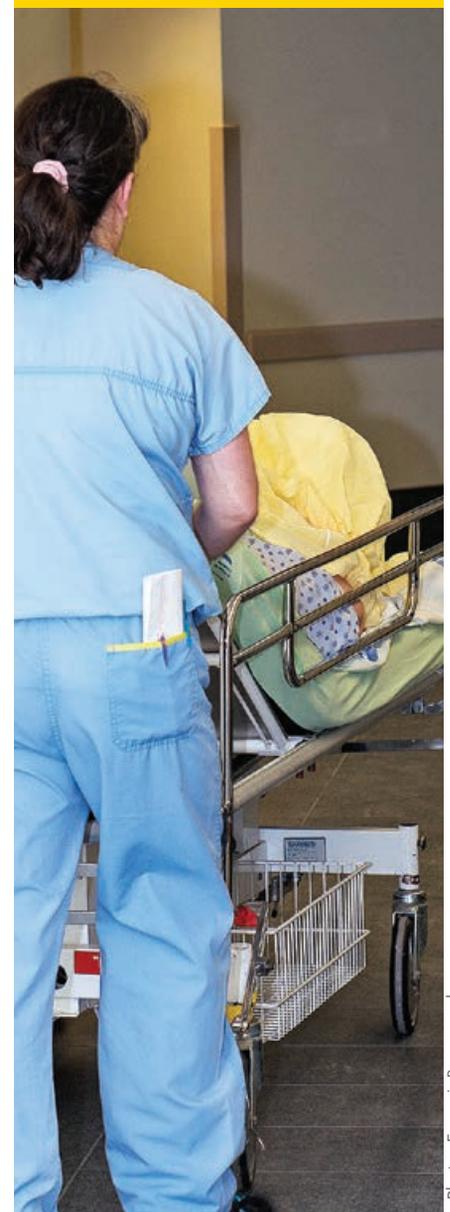
## DES STATISTIQUES QUI NE TROMPENT PAS

« Depuis dix ans, le nombre d'heures versées en assurance salaire aux travailleuses et travailleurs du réseau de la santé est en progression. Seulement en 2012-2013, plus de 19 millions d'heures de congé de maladie ont été réclamées, et plus du tiers des personnes en invalidité (34 %) souffrait d'un problème de santé mentale. Il s'agit d'une situation très inquiétante. Comment en sommes-nous arrivés là ? », lance Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ).

Pour elle, il ne fait aucun doute : la souffrance du personnel soignant est directement liée à la détérioration des conditions de pratique, une conséquence directe des multiples réformes réalisées dans le système de santé.

« Dans les années 1990, la lutte au déficit a entraîné son lot de compressions, de fermetures de lits et de mises à la retraite. C'est aussi à ce moment-là que le virage ambulatoire a été amorcé. S'il a profondément transformé l'organisation des soins, en réduisant notamment le temps d'hospitalisation, il n'a pas rempli sa promesse d'assurer des services plus près des milieux de vie. Résultat : le personnel soignant doit faire l'impossible pour s'ajuster, en plus de devoir répondre aux insatisfactions croissantes de la population », poursuit-elle.

1 QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2013). *Gestion de la présence au travail*, [publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-502-01W.pdf](http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-502-01W.pdf).



Photos François Beauregard

« Nous peinions déjà à reprendre notre souffle quand ces vagues de changements se sont transformées en tsunami, en 2004, lorsque les établissements ont été fusionnés pour créer les centres de santé et de services sociaux (CSSS). Ces nombreux changements, réalisés dans un contexte de réduction des effectifs humains et financiers, ont déstabilisé les équipes de soins et entraîné des tensions importantes dans les milieux. Bref, depuis l'implantation de ces mégastructures administratives, nos conditions de travail et nos milieux de pratique n'ont cessé de se détériorer », dénonce la syndicaliste.

### QUAND L'ORGANISATION DU TRAVAIL EST UN RISQUE POUR LA SANTÉ

Plusieurs recherches démontrent un lien direct entre le nombre d'heures supplémentaires de travail et les congés de maladie. Les heures supplémentaires ont augmenté de 10 % chez les infirmières depuis 2006-2007 et de plus de 60 % chez les infirmières auxiliaires. Et lorsqu'elles deviennent obligatoires, elles rendent le personnel vulnérable, sur les plans de la santé mentale et de la santé physique.



Claire Montour

De plus, la littérature scientifique démontre les liens entre l'organisation du travail, la quantité et la qualité du sommeil, la fatigue excessive et ses effets négatifs sur le niveau de vigilance, la santé et la sécurité des travailleurs, des patients et des collègues et, enfin, la performance au travail. Par exemple, les risques de blessures et d'erreurs augmentent significativement après 12,5 heures de travail effectuées régulièrement. Bref, personne n'y gagne vraiment, pas même les organisations.

Devant un tel constat, que dire des règles déontologiques qui placent les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes dans un dilemme constant ? « D'un côté, elles doivent prendre les moyens pour assurer la continuité des soins et, de l'autre, elles doivent s'abstenir d'exercer leur profession lorsqu'elles sont dans un état pouvant compromettre la qualité des soins et des services ou la sécurité des patients. Les travailleuses sont, mentalement, prises en otage », explique Claire Montour.

### UNE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE CROISSANTE

L'intensité, la rapidité et la quantité de travail à accomplir, dans un contexte de pénurie organisationnelle et de pressions multiples, entraînent la détresse psychologique, tout comme les changements fréquents dans les processus de travail (*réingénierie*), les innovations technologiques et les nouvelles politiques de gestion des ressources humaines qui exigent polyvalence, disponibilité et flexibilité accrues.

« Il n'est pas surprenant qu'un nombre croissant de travailleuses et de travailleurs de la santé se sentent débordés et aient de la difficulté à réaliser leurs tâches. À cela s'ajoute l'inquiétude, voire la peur, ressentie par un grand nombre d'entre eux de commettre un oubli ou une erreur médicale. Ils sont très nombreux à refaire leur journée en pensée, une fois de retour à la maison, question de s'assurer de n'avoir rien oublié... La pression ne fait qu'augmenter et elle doit cesser avant que ne cède le maillon le plus important du réseau de la santé : le personnel soignant », poursuit-elle.

### DES EFFETS DÉSASTREUX

Un dossier publié dans *Perspective infirmière*, en 2008<sup>2</sup>, soulève des pistes de réflexion intéressantes quant au temps supplémentaire obligatoire (TSO) et aux nombreuses émotions qu'il suscite, lesquelles peuvent affecter la santé mentale du personnel, conduire à l'épuisement professionnel, aux congés de maladie et, ultimement, au retrait de la profession. En voici un bref aperçu :

- Lorsqu'il est appliqué de façon rigide, sans égard à la charge de travail et à la gravité de l'état du patient (attentes contradictoires), il suscite de la colère et des frustrations.
- L'impression de ne pas pouvoir influencer positivement son environnement de travail ainsi que les conflits reliés aux valeurs et à l'éthique professionnelle et morale engendrent un sentiment de perte de contrôle et d'oppression.
- En cas de refus du TSO, les conséquences sur l'équipe nourrissent la culpabilité.
- L'incapacité de prendre soin de soi ou de concilier adéquatement travail et famille entraînent un sentiment d'incohérence et un manque d'équilibre.

2 BOUGIE, Manon, et Chantal CARA (2008). « Temps supplémentaire obligatoire », *Perspective infirmière*, vol 5, n° 8 (novembre/décembre),

## L'IMPORTANCE D'AGIR ET D'AVOIR UN PROJET COMMUN

« Alors, que devons-nous faire ? Eh bien, il ne faut surtout pas baisser les bras et faire preuve de défaitisme. Les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes sont fières de leur profession. Elles aiment leur métier, mais elles veulent à tout prix que leurs conditions de travail changent », ajoute-t-elle.

La syndicaliste est affirmative : « Pour retrouver la collégialité, au quotidien, recréer un collectif de travail et un milieu de pratique satisfaisant, la solidarité est plus que jamais nécessaire. C'est en faisant front commun face aux dirigeants des établissements et au ministère que nous retrouverons notre place, au centre même du réseau de la santé ! »

## UNE NÉGOCIATION QUI ARRIVE À GRANDS PAS

Claire Montour précise que le renouvellement des conventions collectives du secteur public, qui viendront à échéance le 31 mars 2015, constituera un moment déterminant pour améliorer les conditions de travail et d'exercice de la profession.

« Nous prenons sans cesse soin des autres, mais il faut aussi que nous prenions soin de nous-mêmes. Et nous sommes les meilleures pour le faire. Si nous nous retrouvons, toutes et tous, rassemblées et mobilisées autour d'un projet commun, cette négociation sera qualifiée de succès. La solidarité est la meilleure façon d'améliorer nos conditions de travail et de défendre l'accessibilité au réseau public de santé. »

En ce sens, l'année 2014-2015 sera une année charnière, au cours de laquelle plusieurs luttes seront menées. La Fédération de la Santé du Québec continuera, comme elle l'a toujours fait, de parler haut et fort pour défendre les 7 000 infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes qu'elle représente.

« Cette voix aura d'ailleurs un poids important lors des négociations, car, en plus d'agir en front commun, la CSQ, à laquelle nous sommes affiliées, sera présente à la table centrale où seront réglées les questions relatives aux salaires, à la retraite, aux droits parentaux et aux disparités régionales, ce qui ne sera pas le cas des fédérations syndicales indépendantes », explique la leader syndicale.

## UNE SOURCE DE FIERTÉ

Claire Montour affirme qu'elle est fière de militer avec la CSQ, la première et la seule centrale syndicale à avoir élu une infirmière à sa présidence, Louise Chabot, qui a aussi été la présidente fondatrice de sa fédération.

« Tant mon cœur que mes énergies sont investis dans la reconquête d'emplois de qualité et de conditions de travail décentes. Prêter ma voix aux infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes, défendre leurs professions et exiger l'amélioration de leurs conditions de travail sont mon leitmotiv et ma fierté d'être à la présidence de la FSQ-CSQ », conclut-elle. /



## Nouvelle gestion publique en santé

# Un enjeu prioritaire

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

Les **nouveaux** modèles de gestion publique prétendent améliorer l'accessibilité et la qualité des soins et des services de santé au Québec. Qu'en est-il exactement ? Implantées, il y a quelques années déjà, dans un contexte budgétaire défavorable – plus de 730 millions de dollars ont été coupés dans le réseau depuis 2011 –, les méthodes Toyota et Planetree, pour ne nommer que celles-ci, ont un impact défavorable dans les milieux de travail ainsi que sur les services offerts. Préoccupée par la situation, la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ) a été l'une des premières organisations syndicales à sonner l'alarme.

« Personne n'est contre la vertu », lance Claude DeMontigny, président du Syndicat de Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec (CSQ) et 1<sup>er</sup> vice-président de la F4S-CSQ. « Tout le monde souhaite améliorer le système de santé, mais en aucun cas les projets d'amélioration de l'organisation du travail ne devraient se traduire par la détérioration des conditions de travail et de l'état de santé du personnel. »

### DES CONSTATS PRÉOCCUPANTS, UN CONGRÈS DÉCISIF

Bien avant 2011, les déléguées et délégués de la F4S-CSQ remarquent les impacts des nouveaux modes de gestion sur leurs membres. Ces initiatives, qui s'implantent alors graduellement dans le réseau, soulèvent de plus en plus de préoccupations. Aussi, rapidement, les membres sentent le besoin de mieux comprendre les fondements et les conséquences des diverses transformations qui ont cours. Une approche vigilante est alors privilégiée.

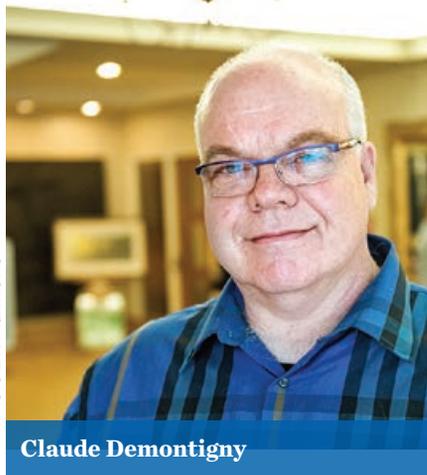


Photo: Éric Massicotte

Claude Demontigny

Lors du Congrès de juin 2011 ayant pour thème Prendre sa place ! Pour un syndicalisme proactif face à la nouvelle gestion publique, l'assemblée prend la mesure des problèmes rencontrés et fait de la nouvelle gestion publique un dossier prioritaire.

« Les personnes déléguées souhaitent être davantage formées et mieux outillées pour conscientiser leurs membres et faire des représentations actives auprès des employeurs. L'idée d'un projet alternatif syndical proposant des stratégies concrètes et proactives afin de faire face aux nouveaux modes de gestion publique d'organisation du travail dans le secteur de la santé et des services sociaux est alors lancée », rappelle Claude DeMontigny.

### DES ENJEUX SYNDICAUX MIEUX DÉFINIS

La Fédération ne ménage alors aucun effort. Les activités de formation qu'elle organise dans l'année qui suit son congrès permettent une meilleure compréhension des différents modèles de gestion publique et des enjeux syndicaux qu'ils sous-tendent.

Dans le cadre de la formation *Les syndicats face aux nouvelles pratiques de gestion dans la santé et les services sociaux*, en mars 2012, le conférencier Michel O'Neill se montre plutôt critique de la norme Entreprise en santé. Selon ce professeur émérite (depuis 2013) de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, l'objectif de la norme demeure la rentabilité de l'organisation. La préoccupation envers le personnel serait de nature utilitaire. Elle relèverait d'une idéologie patronale proposant une vision essentiellement économique des enjeux. L'organisation du travail serait peu considérée.

Quant à Mélanie Bourque, professeure au Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais, les nouvelles méthodes de gestion organisationnelle, telle la méthode Lean-Toyota, viseraient essentiellement l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience ainsi que la recherche d'économies. Le contrôle des coûts, la reddition de compte axée sur les résultats, les mesures de performance imposées au personnel et une prestation de services privilégiant la gestion de cas plutôt que l'intervention, constitueraient l'essence même de ces méthodes. Bref, faire toujours plus avec moins.

### POUR UN SYNDICALISME PROACTIF

La nécessité de se donner les moyens d'agir se fait de plus en plus pressante. Au printemps 2012, un comité planche activement sur un document d'orientations qui guidera les actions de la Fédération et de ses syndicats.

En juin 2012, les personnes déléguées adoptent la déclaration *Pour un syndicalisme proactif face à la nouvelle gestion publique*, qui invite les syndicats affiliés à définir leur propre projet syndical à partir de leurs intérêts.

## IMPLICATIONS DE LA STANDARDISATION DES INTERVENTIONS SUR LE TRAVAIL

- perte d'autonomie professionnelle
- accroissement des exigences de rendement, fardeau de tâches accru, intensification du travail
- sentiment de non-contrôle sur son travail et d'impuissance
- démotivation et perte de sens au travail
- détresse psychologique et épuisement professionnel

« Notre message est clair : l'organisation du travail doit relever d'un dialogue paritaire entre les représentants syndicaux et les employeurs. L'action syndicale locale ne doit pas laisser les nouveaux modes de gestion, implantés par les employeurs, occulter les problèmes organisationnels et individualiser les problèmes de relations de travail. Dans un contexte de coupes budgétaires dans les services et les ressources humaines, il y a une limite à transférer l'imputabilité des résultats aux employés ! », déclare René Beauséjour, président de la F4S-CSQ.



Photo François Beaugard

René Beauséjour

Outre les activités de formation, de positionnement politique et de représentation publique, la Fédération assure, tout au long du triennat, une vigilance face à l'implantation des nouveaux modes de gestion au sein de ses syndicats affiliés et leur offre tout son soutien.

### L'ALERTE EST SONNÉE

Au fil des travaux, la méfiance du départ se transforme graduellement en état d'alerte. En février 2014, les membres du comité assistent au *Colloque sur les effets de la nouvelle gestion publique sur les services sociaux et de santé*, organisé par le RÉCIFS, un regroupement d'intervenants sociaux de tout le Québec issus des milieux institutionnel et communautaire. Les constats présentés sont fort préoccupants. Les philosophies de gestion à l'œuvre dans le réseau public font de plus en plus de ravages sur le terrain.

En effet, l'atteinte des cibles de performance dans le « respect obsessif des budgets » se traduit par la recherche d'un seuil minimal et une réorganisation permanente des services. La qualité des soins et des services rendus, l'autonomie professionnelle et la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs, des personnes usagères et proches aidantes sont menacées. Et, selon le comité organisateur, les efforts d'optimisation du système participeraient directement au processus de privatisation des services publics.

### UN TRAVAIL À POURSUIVRE

Lors de son congrès, qui aura lieu les 12 et 13 juin 2014 sous le thème Pour un engagement syndical durable, la F4S-CSQ fera un bilan de ses travaux et tentera d'identifier les réussites, les éléments facilitateurs, les obstacles et les résistances rencontrés dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour faire face aux nouvelles méthodes d'organisation du travail.

Ce bilan s'avère d'autant plus nécessaire que les défis à venir sont substantiels ; les travaux d'optimisation se poursuivent massivement, d'importantes compressions budgétaires additionnelles sont anticipées, des réformes majeures pourraient transformer profondément le visage et le fonctionnement du système de santé, pensons au virage des soins à domicile et au financement axé sur le patient. Aussi, l'organisation du travail demeurera, hors de tout doute, un enjeu prioritaire pour la fédération. /

## IMPLICATIONS DES NOUVEAUX MODES DE GESTION PUBLIQUE

- discours patronal exigeant de faire toujours plus avec de moins en moins de ressources
- processus consultatifs qui donnent parfois l'impression d'une cogestion
- procédés normatifs visant des standards de qualité reconnus
- augmentation des indicateurs quantitatifs et des formulaires de reddition de compte
- trajectoires de services standardisés, moins adaptés aux besoins de l'utilisateur

## COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

# La négociation : tout un contrat !

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

**Une autre ronde de négociations s'amorce à la Commission de la construction du Québec (CCQ). Rappelons qu'à l'été 2012, cet organisme avait eu recours au lock-out à l'encontre de ses 600 employés et employés de bureau, avant de leur faire subir une grève de 8 semaines. De plus, cet employeur n'a pas hésité à utiliser des briseuses et briseurs de grève, ce qui lui a valu une plainte du syndicat à la Commission des relations du travail (CRT) pour négociation de mauvaise foi.**

Le président du Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ), Daniel Gamelin, explique que, face à un tel employeur, « il nous faut être très bien préparés. À cet égard, nous nous considérons très privilégiés de pouvoir compter sur l'expertise des professionnels de la CSQ pour notre représentation ».

Rien n'est d'ailleurs négligé du côté syndical pour hâter la négociation. « Notre cahier de demandes a été élaboré avec rapidité et efficacité. Tout le travail de préparation sur l'ensemble des sujets a été effectué par l'équipe, que ce soit pour les descriptions de tâches, les calculs de réévaluation de postes, un modèle d'horaire de travail, les libellés de convention, etc. », explique-t-il.

### DES PRIORITÉS CLAIRES

La première rencontre de négociation a eu lieu le 10 décembre dernier. Au cours de celle-ci, le syndicat a présenté à l'employeur ses priorités :

- Réévaluation de classifications d'emploi touchant une forte proportion des 250 membres ;
- Mesures concrètes de conciliation vie professionnelle-vie personnelle, notamment la mise en place d'horaires de travail flexibles ;
- Outils pour favoriser le développement professionnel et la promotion interne du personnel ;
- Implantation de la norme « Entreprise en santé » afin de réduire de façon significative le taux d'absentéisme et d'augmenter la qualité de vie au travail.

### UN MANDAT QUI TARDE À SE PRÉCISER

Depuis, une dizaine d'autres rencontres de négociation ont eu lieu. Toutefois, les pourparlers progressent lentement.

« Nous avons dû attendre la cinquième rencontre pour recevoir, enfin, une partie des demandes de l'employeur. Ce dépôt partiel ne nous a évidemment pas satisfaits, considérant tous les mois dont a disposé l'employeur pour se préparer et malgré le fait que notre cahier de demandes syndicales a été déposé dès la première journée de négociation, soit le 10 décembre 2013. Actuellement, bien que le climat à la table de négociation soit cordial, on ne peut malheureusement pas dire que le processus a atteint sa vitesse de croisière », commente le président.

### ACHEVER LA NÉGOCIATION D'ICI LA FIN DU PRINTEMPS

Daniel Gamelin termine en précisant que, du côté syndical, l'objectif de ficeler la négociation avant la fin du printemps demeure. « Avec toutes les révélations de la commission Charbonneau, la société québécoise a grandement besoin de l'expertise de nos membres pour contrer le travail au noir et la criminalité dans l'industrie de la construction. C'est sur ce chantier majeur que nous voulons travailler pourvu que notre organisation veuille bien nous respecter ! », conclut-il. /



Photo Jean-François Leblanc

L'équipe de négociation. De gauche à droite, à l'avant-plan : Suzanne Russell, membre du comité de négociation du SPECCQ et Dominique Dufresne, vice-présidente du SPECCQ. À l'arrière-plan : Daniel Gamelin, président du SPECCQ, Carole Castonguay, conseillère CSQ et Luc Dessureault, trésorier du SPECCQ.



Archives CSQ (janvier 1983)

# LA DÉMOCRATIE MENACÉE PAR LES LOIS SPÉCIALES

NICOLE DE SÈVE *Collaboration*

Depuis l'adoption du Code du travail, en 1964, les gouvernements successifs ont adopté 41 lois spéciales visant à imposer des conditions de travail et à interdire l'exercice du droit de grève au Québec. L'adoption de la loi 12, lors de la grève étudiante de 2012, représente un tournant historique. Et pour cause : elle ne s'appliquait pas principalement à des travailleuses et travailleurs, mais à des étudiantes et étudiants. Elle touchait l'ensemble de la population en ce qui concerne l'interdiction du droit de manifester. Comment en était-on arrivé là ? Comment était-ce possible qu'une telle loi puisse être adoptée et appliquée dans une société démocratique ?

Martin Petitclerc, professeur au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), directeur du Centre d'histoire des régulations sociales et chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), ainsi que son assistant de recherche, Martin Robert, ont voulu répondre à ces questions<sup>1</sup>. D'où l'idée d'une histoire sociale et politique des lois spéciales au Québec.



Photos François Beauregard

Martin Petitclerc et Martin Robert

<sup>1</sup> Cette recherche est financée par le Protocole UQAM-CSN-CSQ-FTQ du Service aux collectivités. Exceptionnellement, la FIQ s'est jointe au protocole pour cette recherche.



### *Nouvelles CSQ : D'où vous est venue l'idée de cette recherche ?*

**Martin Robert :** En apparence, les lois spéciales sont ponctuelles ou conjoncturelles. Toutefois, en tenant compte du contexte historique, on réalise que chacune de ces lois s'additionne, en raison d'un processus cumulatif, et qu'elles structurent le mouvement syndical dans la longue durée. Lors de la grève étudiante, en 2012, le gouvernement Charest a adopté la loi 12. Selon nous, cette dernière confirmait que la loi spéciale est un instrument politique avec le potentiel de transformer l'ensemble des rapports entre l'État et la société, et dont l'impact se fait désormais sentir sur l'ensemble des mouvements sociaux.

### *Il y a deux grands moments charnières dans l'histoire des lois spéciales, le premier étant l'adoption de la loi 111 qui touche spécifiquement la CSQ. Que dit cette loi ?*

**Martin Petitclerc :** Au début des années 80, le Québec subit les effets de la crise économique, de la désindustrialisation et de la montée du néolibéralisme. L'explosion du déficit public entraîne une crise des finances publiques. En 1982, le gouvernement Lévesque décrète l'ouverture des conventions collectives du secteur public, impose une baisse de salaire de 20 % et modifie les règles relatives aux régimes de retraite.

À l'hiver 1983, les enseignantes et enseignants, membres de la CEQ, déclenchent une grève illégale pour contrer l'application de ces décrets. En riposte, le gouvernement adopte **la loi la plus féroce de l'histoire**. Elle contient toutes les dispositions pénales des lois précédentes, comme l'imposition d'amendes, la suspension des cotisations syndicales et l'inversion de la présomption d'innocence. De plus, la loi 111 apporte des « innovations » importantes, comme des coupes de deux jours de salaire par jour de grève, la perte d'un an d'ancienneté par jour de grève, le congédiement sommaire, l'interdiction d'occuper un poste syndical pour un contrevenant, etc.

Pour faciliter l'application de cette loi, le gouvernement suspend la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ainsi que les libertés fondamentales et les garanties judiciaires de la Charte canadienne des droits et libertés. Avec la loi 111, on assiste à une individualisation de la répression, car on ne fait pas mal seulement aux syndicats, mais aux grévistes eux-mêmes en imposant des pénalités. Et cela a eu des conséquences importantes à la CSQ, une centrale très militante, puisqu'il est devenu extrêmement difficile, lors des assemblées générales, de parler de grève, voire d'évoquer la possibilité d'une grève illégale.

### *Quelle est l'importance de la loi 111 ?*

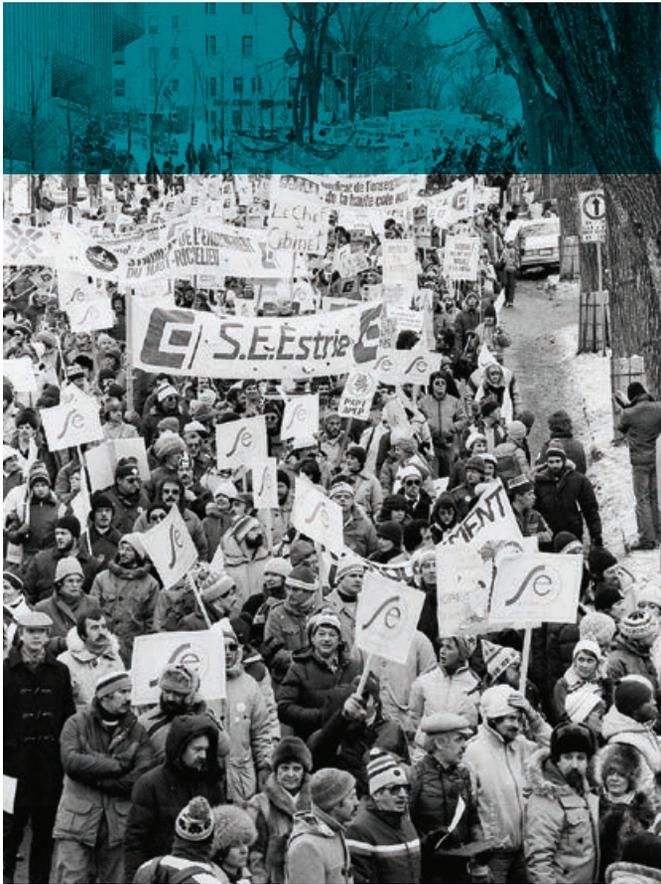
**Martin Petitclerc :** En fait, la plupart de ses dispositions apparaissent par la suite dans les lois spéciales, de même que dans la loi sur les services essentiels. Il s'agit d'un processus législatif cumulatif et structurel, qui rend les dispositions permanentes dans certains secteurs d'emploi. La seule exception : les mesures entourant la perte de l'ancienneté. En effet, à la suite de la grève illégale des infirmières, en 1989, les hôpitaux se sont retrouvés avec un important problème de gestion de la main-d'œuvre à cause de l'ancienneté perdue. Il a fallu rétablir celle-ci et cesser d'imposer des pertes d'ancienneté par journée de grève, puisque les conséquences administratives et financières étaient trop importantes pour les établissements.

**Martin Robert :** Un fait intéressant à noter : il y a plus de lois spéciales en 1982 et 1983 que dans la décennie 1990. Au cours des années 1980, on a assisté à une concentration de lois spéciales – tant en nombre qu'en intensité – jamais égalée dans toute l'histoire du Québec.

### *Les deux grèves importantes, qui ont marqué la fin des années 1980 dans le réseau de la santé, constituent le deuxième moment charnière. Quelle est votre lecture des lois spéciales qui ont alors été adoptées ?*

**Martin Petitclerc :** En 1986, les infirmières déclenchent deux journées de grève illégale. La riposte gouvernementale se traduit par l'adoption de la loi 160, soit la loi sur les services essentiels. Il s'agit de la seule loi spéciale qui devient permanente. En plus de reprendre l'ensemble des dispositions de la loi 111, elle innove en incluant des dispositions liées à la responsabilité civile. Ainsi, un tiers peut poursuivre un syndicat participant à une grève illégale en le tenant responsable des dommages civils causés durant la grève illégale. En 1989, lors de la grève des infirmières, la loi 160 est appliquée dans toute sa dureté.

Il y a une accalmie au cours des années 90, le mouvement syndical étant affaibli. Par contre, les années 2000 marquent le retour des lois spéciales, particulièrement en 2005, alors que le mouvement syndical redevient plus combatif devant les politiques gouvernementales.



Archives CSQ (janvier 1983)

**Au cours de votre recherche, vous avez inventorié et analysé les textes de loi, relu les débats à l'Assemblée nationale et les délibérations du Conseil exécutif. Que vous apprend la lecture des délibérations du Conseil des ministres ?**

**Martin Robert :** À certains moments de l'histoire, il y a des réflexions politiques sur le sens des lois spéciales. Ainsi, de 1977-1978 au référendum de 1980, le PQ (Parti québécois) est sympathique à la classe ouvrière. Après le référendum, la dynamique change. Au nom du réalisme économique, il faut désormais couper dans les finances publiques. Le discours à l'égard du mouvement syndical change au Conseil des ministres. Selon les documents de 1983, le gouvernement voulait créer un précédent : briser le mouvement syndical et imposer une nouvelle manière de négocier dans le secteur public.

**Martin Petitclerc :** Les débats au sein du Conseil des ministres démontrent que l'adoption d'une loi spéciale est le résultat d'un processus réfléchi : chaque disposition a été pesée et évaluée en fonction du contexte ainsi que de l'effet escompté à long terme. Dans la mesure où il enlève la formule Rand ou tient le syndicat responsable des dommages civils, c'est l'organisation syndicale même qui est menacée par les lois spéciales. Mener une grève, qu'elle soit légale ou illégale, peut signifier courir le risque de disparaître comme syndicat.

### Quel est l'effet à long terme des lois spéciales ?

**Martin Robert :** Une loi spéciale, c'est une loi qui est adoptée selon une procédure spéciale. À l'exception de la loi 160 sur les services essentiels, les lois spéciales s'appliquent à un contexte particulier et elles prévoient une date d'expiration. Il s'agit d'un mode de répression majeur envers le mouvement syndical québécois et, indépendamment de chaque loi adoptée, la menace est efficace. En 2005, on a appliqué une loi spéciale de manière « préventive » pour interdire la grève avant même qu'elle soit déclenchée.

**Martin Petitclerc :** En effet, l'impact d'une loi spéciale ne se mesure pas seulement dans un contexte de grève, mais aussi dans le fait que les syndiqués ont pris conscience qu'une loi spéciale est toujours possible. Au cours des années 1970, le Québec était l'endroit en Amérique du Nord où le mouvement syndical était le plus combatif et où le nombre de journées perdues à cause des grèves était le plus élevé. Aujourd'hui, c'est ici qu'il y a le moins de journées perdues. L'impact est réel, concret. Dès que s'amorce une négociation, il faut prendre en compte la possibilité d'une loi spéciale. Cela change la manière dont on négocie, et ce, des deux côtés. Le rapport de force est inégal. Les lois spéciales ont eu un effet disciplinaire sur la combativité du mouvement syndical québécois.

### Que nous apprend cette recherche sur l'histoire du syndicalisme ?

**Martin Petitclerc :** L'histoire permet de prendre un recul salutaire. Par cette recherche, nous avons pu comprendre comment les gouvernements ont réussi, avec des lois spéciales et en utilisant le pouvoir législatif, à mettre le mouvement syndical sur la défensive. En remontant dans le temps, on débusque les ressorts qui ont permis de construire ce discours antisyndical ainsi que de vérifier les lieux communs et les racines historiques du discours actuel.

### Comment envisager l'avenir dans un tel contexte ?

**Martin Petitclerc :** Les syndicats doivent réfléchir au fait que les lois spéciales touchent maintenant tout le monde et minent la combativité des organisations. Prenant acte du fait que la contestation juridique a des limites, il faut présenter une réponse politique aux lois spéciales, donc s'adresser au pouvoir législatif. C'est possible de résister, de se prémunir des effets les plus néfastes d'une loi spéciale.

La grève, c'est important dans la mesure où c'est un droit fondamental. Négocier sans droit de grève est une absurdité. Dans la conscience politique des syndiqués, il faut que la grève redevienne une possibilité. /



Photo Shutterstock

Homophobie et transphobie

# UNE PERSPECTIVE PLANÉTAIRE

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

**La lutte à l'homophobie et à la transphobie semble avoir porté fruit au Québec. En l'espace d'une vingtaine d'années, la situation s'est améliorée de façon générale, et la société semble plus ouverte aux droits des personnes LGBT (lesbiennes, gais, bisexuelles et transgenres). Malheureusement, depuis le 17 mai 1990 - date à laquelle l'ONU et l'Organisation mondiale de la santé ont cessé de considérer l'homosexualité comme une maladie mentale -, tous les pays n'ont pas évolué au même rythme...**

Les Jeux olympiques de Sotchi, en Russie, ont montré à la face du monde que des lois discriminatoires, comme celle du gouvernement Poutine interdisant « la propagande de relations sexuelles non traditionnelles », sont encore adoptées. Cette loi a suscité un tollé partout dans le monde. Elle a aussi entraîné une grande mobilisation des groupes LGBT de partout et de leurs alliés, qui se sont emparés de l'espace médiatique pour la dénoncer.

### QUAND L'HOMOSEXUALITÉ EST ILLÉGALE

Dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, l'activité homosexuelle est illégale. C'est le cas en Ouganda, où le gouvernement a promulgué une loi anti-homosexualité, en décembre 2013, interdisant notamment toute « promotion » de l'homosexualité et rendant obligatoire la dénonciation de quiconque affichant ce comportement. Cette loi répressive et discriminatoire est fortement condamnée par la communauté internationale.

Dans certains cas, l'homosexualité peut mener à des sanctions importantes, notamment la peine de mort. Bien que la situation soit très différente d'un pays à l'autre, certains gouvernements ont choisi de réprimer encore davantage l'homosexualité.

### VIOLENCE ET MEURTRES

Des actes violents à l'égard des personnes LGBT sont aussi fréquemment commis. Une ONG brésilienne rapportait, récemment, que le Brésil avait enregistré 312 meurtres de personnes homosexuelles, transsexuelles et travesties en 2013. Au Honduras, un militant pour le droit des personnes homosexuelles a été assassiné en 2009, un autre en Jamaïque, en 2010.

### L'HOMOPHOBIE

Aux États-Unis, où la discrimination envers les personnes LGBT n'est pas interdite - contrairement au Canada et au Mexique -, l'homophobie est encore bien ancrée. En France, des centaines de milliers de personnes se sont mobilisées contre le projet de loi visant à autoriser le mariage de personnes du même sexe...

### LE QUÉBEC, RÉELLEMENT PLUS OUVERT ?

Le Québec semble plus ouvert aux droits des personnes LGBT, avec son bureau gouvernemental de lutte contre l'homophobie, la célébration annuelle de la fierté gaie, le mariage de personnes de même sexe, les actions de sensibilisation des groupes LGBT, la présence de comités pour la diversité sexuelle dans les syndicats et dans plusieurs établissements d'enseignement.

Toutefois, il y a encore des cas d'homophobie et de transphobie qui nous montrent que les campagnes de sensibilisation et d'éducation sont nécessaires. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs mené, en 2013, une campagne de lutte contre l'homophobie intitulée *Êtes-vous vraiment ouvert ?* Cette dernière avait suscité l'indignation parce qu'on y voyait des personnes de même sexe s'embrasser et qu'on croyait assister à la promotion de l'homosexualité... Preuve qu'il y a encore du travail à faire ! /

## COMITÉ DES JEUNES

# VINGT ANS D'ENGAGEMENT À CÉLÉBRER

ISABELLE NOREAU Membre du Comité des jeunes ET GABRIEL DANIS Conseiller CSQ, responsable du Comité des jeunes

Au début des années 1990, peu de jeunes sont actifs dans les instances de la CSQ. Ce déficit est principalement lié au gel des embauches dans la fonction publique québécoise, à la précarité et au vieillissement des personnes salariées. Afin de mieux comprendre leur réalité et de faire cheminer leurs voix, le Conseil général de juin 1993 fonde le Comité des jeunes. Vingt ans plus tard, il a plus que jamais sa raison d'être.

Au sein de la Centrale, les personnes âgées de moins de 35 ans représentent 21 % des membres. Le Comité est donc essentiel dans les instances syndicales – même si ses représentantes et représentants n'ont pas le droit de vote – puisqu'il a la possibilité de faire des propositions et d'influencer les décisions, notamment en matière de retraite, d'assurances et de négociation, des enjeux avec lesquels les jeunes devront composer pendant de nombreuses années.

### UN DYNAMISME EXEMPLAIRE

Parmi les sujets les plus marquants qui ont retenu l'attention du Comité au cours de ces vingt ans, mentionnons la précarité et la conciliation famille-travail-militantisme, un dossier qui a été porté conjointement avec le Comité de la condition des femmes, et, plus récemment, la réforme de l'assurance-emploi.

Le Comité organise également trois réseaux des jeunes annuellement, où se réunissent plus d'une cinquantaine de personnes issues de plusieurs fédérations. Ces événements représentent des lieux de formation, de sensibilisation et d'échanges, en plus de faire office d'initiation à la vie syndicale. Les participantes et participants obtiennent aussi un suivi sur les sujets qui ont été abordés lors des conseils généraux et ils sont invités à se prononcer sur différents enjeux.



Le mouvement syndical a besoin des jeunes, et leur participation à ce réseau constitue souvent leur première implication. Au fil des ans, plusieurs ont pris goût au syndicalisme. Ils occupent aujourd'hui une place importante dans leur milieu.

### PRÉSENCE À D'AUTRES COMITÉS

Fait intéressant : le Comité des jeunes de la CSQ possède un siège votant au Comité consultatif Jeunes de la Commission des partenaires du marché du travail. Ce comité commande des recherches centrées sur les jeunes et leurs problématiques particulières. À la suite de ces recherches, les membres du comité participent à la rédaction d'avis qui sont remis à Emploi-Québec.

### UN MOMENT FORT : LE SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE

En l'an 2000, le Comité des jeunes a pris part activement au plus important sommet sur la jeunesse au Québec. Il s'est aussi impliqué au sein du comité qui devait veiller au respect des engagements du gouvernement. En 2003, l'arrivée de Jean Charest au pouvoir a changé la donne. Au moment des consultations sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008, la CSQ a émis le constat sévère que le gouvernement a rompu avec la tradition d'engagement et d'implication des organismes jeunes dans l'élaboration des choix et des mesures pour soutenir la jeunesse québécoise.

### DES DÉFIS À L'HORIZON

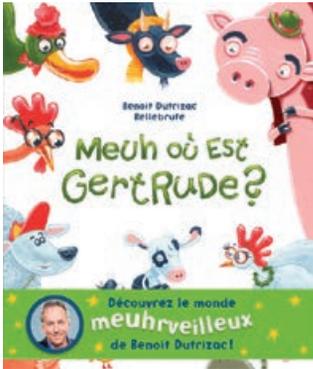
Le Comité des jeunes compte participer activement à la réflexion sur le renouveau syndical. Il entend également consolider ses liens avec les regroupements jeunes des autres organisations syndicales et de la société civile.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

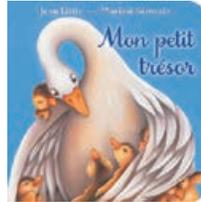
**Le Comité des jeunes de la CSQ est composé de 5 personnes de moins de 35 ans, élues par le Conseil général pour un mandat de 3 ans. Trois postes sont réservés aux femmes.**

### JE M'IMPLIQUE !

**Vous faites partie des jeunes de la CSQ ? Vous aimeriez participer au Réseau des jeunes, un moment riche en discussions et en échanges ? Inscrivez-vous à l'un des trois événements de 2014-2015 et, si vous êtes membre d'un conseil exécutif syndical, invitez vos jeunes à y participer ! Pour en savoir plus, visitez la page du Comité des jeunes sur le site [lacsq.org/la-csq/comites/jeunes](http://lacsq.org/la-csq/comites/jeunes).**



1



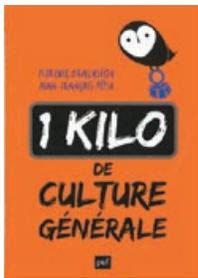
2



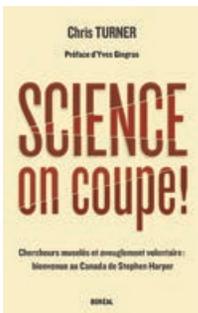
3



4



5



6



7

## 1. MEUH OÙ EST GERTRUDE ?

Fonfon

Un veau s'ennuie terriblement. En attendant le retour de sa maman, les autres animaux de la ferme tentent de lui redonner le sourire. Ce conte de Benoit Dutrizac, pour les 3 à 8 ans, déborde de devinettes et de jeux de mots rigolos, en plus d'être joliment illustré par Bellebrute. Pour accompagner ce livre, l'éditeur propose des trousseaux pédagogiques à télécharger pour le préscolaire, et le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cycle du primaire ([editionsaf.com/fonfon](http://editionsaf.com/fonfon)).

## 2. MON PETIT TRÉSOR

Éditions Scholastic

Les enfants de 2 à 4 ans auront plaisir à découvrir les petits de la ferme et leur maman dans cette histoire empreinte de tendresse, de l'auteure Jean Little. Les magnifiques illustrations sont l'œuvre de Marisol Sarrazin.

## 3. DES POUX PLEIN LA TÊTE

Éditions Scholastic

Elles lui en font voir de toutes les couleurs, ces petites bestioles : dé-mangeaisons, inquiétudes, humiliation, insomnie... Cette histoire, de David Shannon, raconte l'amusante bataille d'un petit garçon et de sa mère contre des poux, bien décidés à faire la fête sur sa tête ! De 4 à 7 ans.

## 4. LES AVENTURES DE FLORA ET ULYSSE

Éditions Scholastic

Un écureuil capable de voler peut soulever un aspirateur et composer des poèmes en tapant sur une machine à écrire... Ulysse, ce rongeur aux allures de superhéros à l'appétit insatiable, transformera la vie de Flora. Ce roman de Kate DiCamillo propose une histoire intrigante et bien rythmée, ponctuée d'illustrations en noir et blanc. De 9 à 12 ans.

## 5. 1 KILO DE CULTURE GÉNÉRALE

Puf

Ce livre impressionnant porte fort bien son titre. La brique de 1 660 pages présente une somme phénoménale de connaissances portant sur la littérature, l'histoire, la philosophie, les sciences et les arts. Cet ouvrage magistral de Florence Braunstein et de Jean-François Pépin est une véritable mine d'or pour les enseignantes et les enseignants, ainsi que pour celles et ceux qui ont soif de connaissance.

## 6. SCIENCE, ON COUPE !

Éditions du Boréal

Pour la première fois, un gouvernement canadien, celui des conservateurs, mène une guerre ouverte contre la science. Une guerre livrée à coup de compressions budgétaires dans les instituts et centres de recherche pour mieux déformer et manipuler les faits et les preuves. Tout cela parce que l'exploitation des ressources est désormais la priorité absolue. C'est ce que démontre Chris Turner. Le Canada est entré de plein fouet dans une ère d'aveuglement volontaire, une nouvelle grande noirceur.

## 7. UNE BRÈVE HISTOIRE DES INDIENS AU CANADA

Éditions du Boréal

Dans ce recueil de nouvelles, Thomas King propose vingt histoires pour le moins surprenantes sur les Premières Nations. Le livre s'ouvre sur une envolée d'Indiens qui se heurtent aux gratte-ciel, un phénomène qui ravit les passants. Après en avoir soigné quelques-uns, deux employés municipaux les étiquettent et les relâchent dans la nature. Les images-chocs de l'auteur marquent l'imaginaire, bousculent les idées préconçues et portent à la réflexion. Un ouvrage à découvrir !

FAIRE  
TOURNER  
L'ÉCONOMIE  
D'ICI.



LEVER  
EMPLOIS  
PARTENAIRE

---

## LA CSQ, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.



# REMBOURSEMENT en **48** heures



## Réclamez sur le Web... en quelques clics!

Depuis le 3 mars 2014, vous pouvez bénéficier de notre service de réclamation Web pour réclamer certains frais médicaux par le biais de notre site ACCÈS | assurés.

Simple et efficace, les réclamations Web vous permettent d'obtenir vos remboursements en 48 heures, d'éliminer les formulaires, enveloppes et délais postaux!

Assurez-vous dès maintenant d'être inscrit au site ACCÈS | assurés et au dépôt direct de vos prestations.

Lors de votre prochaine réclamation...

**PENSEZ WEB!**

**ssq.ca**

**SSQ** Groupe  
financier

Les valeurs à la bonne place